



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 8 décembre 2022**

**RAPPORT N° 29/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

Budget communal pour l'année 2023

Rapport N° 29/2022 au conseil communal

Budget communal pour l'année 2023

Séances de la commission des finances les 26 et 31 octobre, 1, 3, 7, 9 et 16 novembre 2022

Présences

Les membres de la commission des finances

Francis BAUD, Patrick BERTSCHY, Pierre CHIFFELLE, Marianne GHORAYEB, Alain GONTHIER, Philippe HERMINJARD, Laurent LAVANCHY, Emmanuelle CARRUZZO EVEQUOZ, Vincent MATTHYS, Martino RIZZELLO, président, Christian ROH, Bastien SCHOBINGER, Antoine STÜBI

Les membres suppléants ou remplaçants

Nicolas BONJOUR, Adrien COLIN, Karim EL KHALIFA, Victor MARINELLI

Les responsables des finances, à toutes les séances

Yvan LUCCARINI, syndic, Alain DEBONNEVILLE, chef de service.

Les municipales et municipaux, à la séance d'examen de leur partie de budget

Antoine DORMOND, Vincent IMHOF, Gabriela KÄMPF, Alexandra MELCHIOR, Pascal MOLLIAT, Laurie WILLOMMET

Les chefs de service et responsables de secteur, à la séance d'examen de leur partie de budget

Marilune AEBERHARD, Joséphine AFFOLTER, Pascale BACHER, Stéphane BOULENAZ, Yan BUCHS, Julien CAINNE, Nathalie CHAIX, Sergio DA COSTA, Alain DEBONNEVILLE, Luc DEBRAINE, Raphaël DELESSERT, Carole DESCHENAU, Manon FAWER, Marie Christine FELLAY, Georges GARANIS, Manouc GUIGNARD, Daniel GNERRE, Grégoire HALTER, Françoise LAMBERT, Claude LEHRIAN, Grégoire MARTIN, Stéphane PIQUILLOUD, Sophie REYMOND, Colette ROSSIER, Cécile ROTEN, Olivia RUCH, Jessica RUEDIN, Robert SCHNEIDER, Alessandro SFAMENI, Alexandre TANGERINI, Christyl VASSEROT, Piotr WIACEK

* * * * *

1 Présentation du projet de budget 2023

1.1 Présentation par M. le syndic

M. Yvan Luccarini, syndic, présente le budget tel que proposé par la municipalité, en soulignant (voir les pages 1 à 7 du préavis) :

- Les objectifs initiaux de la Municipalité, pour rappel, ne pas dépasser un déficit annuel de CHF 6'000'000.- et un autofinancement d'au moins CHF 5'000'000.- par année.

- Pour l'élaboration du budget, la Municipalité a fait usage du principe dit « d'économicité maximale », dont le principe est de se demander si les charges vont être réellement réalisées durant cet exercice, en termes de projet et de disponibilité des services ?
- La Municipalité souhaite privilégier les formations plutôt que des nouveaux engagements.
- Le Syndic rappelle la volonté de l'exécutif concernant les crédits supplémentaires qui seront demandés uniquement dans les cas d'imprévisibilités et urgents.
- En se basant sur l'objectif d'un bilan base zéro, un nouveau système est mis en place pour les postes d'auxiliaires afin de les calculer les salaires et charges y relatives de manière plus précises que par le passé.
- Concernant l'analyse sur les recettes, dont notamment l'impôt foncier, il rappelle que le temps d'adaptation (forme d'inertie) des recettes est plus long que sur les changements dans les charges qui réagissent et évoluent plus rapidement selon la conjoncture.
- Il précise de plus que l'autofinancement est plus indicatif comme moyen d'évaluation de la situation financière communale que le résultat du bilan.
- Comme indiqué dans le préavis, la question de la RFFA reste un mécanisme difficile voire impossible à évaluer et cela crée donc une incertitude, notamment pour une vision sur le plus long terme.
- Le Syndic précise, concernant le règlement sur la comptabilité des Communes, que les bases légales sont en cours de rédaction. L'équilibre budgétaire sera probablement un objectif défini dans la loi, mais pour l'instant difficile de savoir dans quelle limite et quelle vision.
- Concrètement pour le budget 2023, les charges restent stables :
 - o Indexation des salaires – 3% d'inflation, soit CHF 1,4 millions – augmentation difficile à prévoir
 - o Nouveaux EPT, soit 6 nouveaux postes et 6 pérennisations
 - o Taux d'intérêts, charges liées à ces intérêts c'est plus CHF 1 millions dans le budget
 - o Augmentation des coûts de l'énergie, pour un montant de CHF 1,1 millions, à préciser que la Ville a réalisé des économies de l'ordre d'environ 15% pour l'électricité et 10% pour les autres énergies
 - o Péréquation, il a été indiqué à la commune que nous payerons en 2023 le même montant que pour l'année 2021
 - o Transports publics, CHF 300'000.- de charges en moins, puisque le tarif énergie était déjà fixé pour 2023 et il y a plus de revenu sur la ligne de bus 201, réparti entre les différentes communes.
 - o Réseau REVE, plus de charges liées à la sortie du réseau mais du coup plus de place pour les veveysans – il y a des gros écarts dans les comparaisons des comptes entre les années, puisque les revenus et les charges (notamment EPT) ont été transférées dans le présent budget.
 - o Assurance de perte de gain, il y a une augmentation de CHF 200'000.-
- Les recettes ont été établies en application des prévisions cantonales :
 - o Diminution globale des revenus de CHF 1,48 millions
 - o Incertitude liée à la baisse de l'impôt cantonal, environ CHF 32 millions à charges des communes, la question est encore ouverte au Grand conseil.
 - o Il y a notamment une garderie en moins donc moins de revenus
 - o Dissolution du fonds de réserve, cela ne touche pas à l'autofinancement communal, mais cela crée une recette supplémentaire au niveau du compte perte et profit. Dissolution nécessaire à cause du changement de la pratique comptable et de la mise en place de MCH2.
- Comparaisons entre les budgets 2022 et 2023

- -8'667'400 pour 2023, soit -1.38 millions par rapport à 2022, lié principalement à la conjoncture, soit 5,19% des charges
 - Autofinancement négatif fixé à CHF -1.3 millions
- Le Syndic rappelle qu'il faut essayer de voir le tableau sur le long terme et espérer que cela s'améliorera. Il y a des pistes en cours d'application ou de réflexion.

1.2 Discussion générale

Un commissaire se demande quels sont les effets des engagements et des opérations débutées en 2022 concernant le plan climat et les problématiques énergétiques.

Monsieur le Syndic indique qu'il a fallu du temps pour engager certains postes précis au vu du marché actuel du travail. Par ailleurs, actuellement, la Municipalité n'a pas suffisamment de recul pour savoir quelles sont les répercussions et les retombées de ce qui a été entrepris.

Un commissaire demande des précisions concernant la réserve qui a été dissoute dans le présent budget.

Le Syndic indique qu'il s'agit d'une opération comptable unique qui améliore effectivement les chiffres mais où il n'y a aucun mouvement de fonds. Il fallait dissoudre cette réserve. Il s'agit d'une opération similaire à celle effectuée l'année précédente (budget 2022) où la Municipalité a amorti d'un coup les frais liés au collège de Gilamont.

Un commissaire rappelle qu'il y a une garderie en moins ce qui fait moins de charges d'où le fait que les charges n'augmentent pas. Il souhaite également obtenir des informations complémentaires quant aux nouveaux postes proposés notamment à Urbanisme.

Le Syndic précise que la garderie des écureuils était effectivement présente dans le budget communal mais n'était pas financé par la ville puisqu'il n'y avait que (*a priori*) 4 enfants veveysans. Il n'y a donc plus les charges et plus les revenus y relatifs.

2. Examen du texte du préavis No 29/2022

Chapitre 6, page 4 : Evolution

Ch. 42 : Un commissaire se demande si la Ville aurait pu anticiper l'augmentation de revenu des sociétés énergétiques dont la Commune a des participations.

Le Syndic rappelle que pour la Romande énergie, la Ville ne dispose que de 1,17% dès lors il est difficile d'estimer un revenu supplémentaire. Concernant Holdigaz, les revenus actuels supplémentaires devraient couvrir l'ensemble des charges supplémentaires qui ont été supportées durant l'année. De ce fait, la Ville pourra s'estimer heureuse si les dividendes d'Holdigaz restent stables. Il aurait été contraire au principe de prudence et déraisonnable de prévoir des revenus supplémentaires dans ces postes.

3. Examen détaillé par service et par municipal-e

Note préliminaire : L'examen détaillé s'est fait par service ou bureau, en suivant la table des matières de la brochure du budget 2023. Les discussions générales avec les municipales et municipaux se sont faites selon cet ordre.

Comme le présent rapport suit l'ordre de numérotation de la brochure du budget, il a été difficile de toujours rapporter ces éléments de discussions générales à l'emplacement exact des lignes concernées.

C'est aussi pourquoi, au début de chaque nouvelle section, sera redonné le nom de la municipale ou du municipal en charge.

Cette partie présente un certain nombre d'amendements soumis au Conseil communal par la Commission de Finances. Il faut préciser que les amendements qui ont obtenu une égalité de voix sont considérés comme acceptés.

Le rapport mentionne un certain nombre d'amendements déposés par la municipalité qui ont tous été acceptés à l'unanimité par la Commission des finances. Pour une partie (comptes 253.3141.31, 254.3141.31, 256.3141.31, 257.3141.31, 269.3141.31, 270.3141.31, 290.3141.31, 526.3141.31, tous Travaux d'entretien spéciaux) ils résultent d'une volonté de la municipalité de ne pas mettre dans le budget de fonctionnement des montants qui concernent en fait des investissements. La municipalité reviendra sur ces points par voie de préavis.

D'autres amendements sont dits « techniques », et résultent soit de la communication tardive d'information par des structures extra-communales (SIGE: 132.3514.01, 351 3526, 411.3526, 420.3526; AgloRivelac 351.3526.01), soit de la correction d'erreurs faites lors l'établissement du budget (527.4362; 760.3655.05, 9523.3012).

3.1 Secrétariat municipal, 100 à 121, avec M. Luccarini

Monsieur Luccarini précise qu'il n'y a pas de variation spécifique en termes d'EPT pour ce compte. Il rappelle que le développement de l'outil informatique GED déploie ses effets dans ce service pour le courrier entrant et sortant. Les différences budgétaires sont liées y notamment à la loi sur les droits politiques avec la nécessité d'acheter un nouvel appareil et un nouveau logiciel pour traiter les nouveaux bulletins de vote. Il y a aussi une volonté d'augmenter les montants pour l'aide au développement et pour les catastrophes naturelles.

100.3003 : Jetons de présence : un commissaire se demande pourquoi il y a une augmentation de CHF 10'000.-. Il est rappelé que le système des jetons de présence a changé. La Municipalité a adapté le montant à la réalité à la suite du versement des jetons pour 2021-2022.

100.3012 : Secrétariat pour les commissions : un commissaire demande si une demande a été faite dans la cadre de ce compte. Aucune demande n'a été faite. Il s'agit d'une prérogative qui appartient au bureau du conseil et c'est à ce dernier de mettre en place le système pour évaluer les besoins d'un ou d'une secrétaire. Le bureau doit également réfléchir à la possibilité de mettre en place un vote électronique.

121.3170.01 : Frais de jumelages : les frais de jumelage ont été déplacés au compte 182.3170.

3.2 Accueil, population, 122 à 125, avec Mme Kämpf

Madame Kämpf rappelle le projet prévu pour les archives. Il est prévu, dès 2023, la conception et l'implémentation d'un plan de classement global pour permettre l'utilisation de la GED par tous les services, afin que pour la période 2025-30, l'implémentation d'un système d'archivage électronique (SAE) soit menée pour archiver à plus long terme le contenu de la GED. Ce processus concernant tous les services de la Ville, un accompagnement pour un mandat externe a été prévu pour un montant de CHF 30'000.-. L'année dernière le poste des archives avait déjà été renforcé. Cette année le service met les bouchés doubles.

Concernant la communication, il y a une augmentation des honoraires. La Municipale

souligne la nouvelle stratégie de communication décidé récemment par la Municipalité. Madame Kämpf précise ainsi l'importance d'avoir le soutien d'un/e graphiste afin d'élaborer une véritable identité visuelle veveysanne, déclinée sur les documents officiels de la Ville, sur le site www.vevey.ch, sur les visuels de la Ville diffusés sur les écrans géants LED aux entrées de ville, sur les panneaux infos travaux, ou sur les roll-up à créer pour les différents services communaux. Il est également prévu l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'une maquette en vue de l'élaboration d'un futur bulletin d'information communal.

Pour les manifestations, il est prévu un engagement en renfort du chargé de projet (rôle opérationnel et suppléance) ainsi que la reprise des tâches d'intendance, excepté celles découlant de la fonction d'huissier municipal (apéritifs, repas des municipaux ainsi que leurs invitations dans le cadre de leurs mandats, repas pour les cadres, réceptions des retraités, etc.).

Concernant l'Office de la population il y a une demande pour un/e employé/e d'administration auxiliaire à 40% pour la gestion de la problématique de la taxe de séjour, de la mise à niveau des EGID EWID pour une identification des immeubles, appartements concernés et de la gestion du dossier Airbnb.

Il est également rappelé qu'il y a une demande de pérennisation d'un poste d'une employée de l'administration qui est là depuis plusieurs années déjà. Il y a une création de poste pour 0.15 EPT, un 0.10 nécessaire pour la mise en concours d'un poste à 0.5 EPT. Le 0.05 est un reliquat.

122.3011 : Traitements du personnel : renforcement de 0.1 EPT à additionner au 40% de l'EPT à pérenniser afin d'engager à un taux d'activité de 50% un/e assistant/e pour renforcer le chargé de projet manifestation (rôle opérationnel et suppléance) ainsi que pour la reprise des tâches d'intendance (apéritifs, repas et invitations officielles de la Municipalité, repas pour les cadres, réceptions des retraité/es, etc.).

Renforcement de 0.05 EPT consacré à la gestion du guichet virtuel.

122.3170 : Frais de réceptions et de manifestations : l'augmentation du budget est prévue pour améliorer la journée de réception des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens avec l'invitation de toutes les associations et partis politiques. Il y a quelques manifestations et réception supplémentaires, comme l'accueil à la foire St-Martin avec des frais de bouches, etc. Les frais de traiteurs ont également été adaptés vu l'inflation.

122.3170.01 : Manifestation du 1er août : le compte ne comprend aucun montant pour le feu d'artifice du 1er août. La COFI a accepté, par 7 voix favorables et 6 contraires, un amendement pour augmenter ce compte de CHF 10'000.-.

122.3185.03 : Honoraires et frais d'expertises (traductions, réalisation de documents) : la réalisation des divers projets a été budgétisée sur deux ans. Ces projets concernent le visuel de la Ville et la charte graphique ainsi que le bulletin d'information de la Commune.

122.3659 : Subventions, dons, frais divers : il s'agit de la réception des nonagénaires pour les frais de bouche et divers.

130 Subventions et manifestations diverses

130.3658.13 : Subventions à des manifestations organisées par des tiers : les CHF 4'600 correspondent au vin prévu pour Images les années impaires, pour différents

événements tels le grand prix du concours photo ainsi que les 4 vernissages à l'Appartement.

130.3659 : Subventions, dons, frais divers : il est rappelé qu'il s'agit d'un compte important pour la Municipalité, il lui donne la possibilité d'octroyer des subventions et des dons occasionnels et ainsi à soutenir la vie associative veveysanne et régionale. Ce compte sert aussi pour les dépenses non prévisibles (frais de deuil, cadeaux protocolaires, participation à des conférences) ainsi qu'à financer le petit matériel de bureau et la destruction des documents confidentiels. A la suite d'une erreur, le montant pour 2022 indiquait zéro. Mais ce compte était doté de 33'810 francs en 2021. Le montant total de CHF 32'000 est à nouveau nécessaire pour 2023.

130.3659.01 : Aide humanitaire et en cas de catastrophe : le Syndic rappelle qu'une augmentation de CHF 10'000 est proposée pour faire face aux demandes générées par la situation alarmante dans plusieurs régions du monde et ainsi faire acte de solidarité avec les populations en souffrance.

En plus des catastrophes naturelles (ex. séisme Afghanistan juin 2022 et Haïti août 2021) et les impacts du changement climatique qui affectent des régions où les populations sont déjà vulnérables (ex. inondations Pakistan été 2022), les conséquences de la pandémie de coronavirus ainsi que celles du conflit en Ukraine causent de nombreuses perturbations et restrictions alimentaires, économiques et énergétiques. La reconstruction en Ukraine va aussi demander des moyens conséquents. La Ville de Vevey a notamment choisi de soutenir un projet suisse de déminage, intervention cruciale pour que les villages et terres agricoles puissent redevenir sûres et prospères.

130.3659.02 : Aide aux pays en voie de développement : une augmentation de CHF 15'000 a été proposée pour continuer de contribuer à l'amélioration durable de la situation des populations dans des régions pauvres et vulnérables (appuis dans des domaines tels que : éducation, formation professionnelle, appui au petit entrepreneuriat, accès à l'eau, protection de l'environnement, appui aux droits humains, etc.). Ceci permet aux régions de se développer et aux populations d'améliorer leur quotidien, d'augmenter leur résilience face aux catastrophes et d'envisager une vie digne dans leur pays d'origine.

Il y a néanmoins des situations qui poussent à l'exil. Pour ceux qui ont voulu ou dû quitter leur pays et qui se sont établis ou réfugiés dans notre région vaudoise, cette augmentation de budget va permettre un soutien innovant et doublement bénéfique, pour notre région et pour des régions pauvres ou en difficulté. À la suite du soutien du Prix Diaspora de la FEDEVACO qui a eu lieu en octobre 2022 à Vevey, il est prévu de continuer sur cette lancée à soutenir des petits projets entrepris par la Diaspora de la région dans leur pays d'origine. Ceci aura une double répercussion à la fois sur l'intégration en Suisse et sur les conditions de vie dans des pays en difficulté.

132. Santé publique

132.3514.01 : Participation aux frais de contrôle des abattages (selon budget du SIGE) : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 59'100.- selon budget du SIGE. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

3.3 Service des relations humaines, 140 à 145, avec M. Luccarini

En introduction, Yvan Luccarini indique que la Municipalité poursuit dans sa volonté d'apporter le soutien et la formation au personnel communal plutôt que de passer par du recrutement.

Il est précisé qu'il y a quand même une nécessité d'avoir des budgets supplémentaires

pour le recrutement notamment pour la plateforme Jobup.

Monsieur le Syndic rappelle qu'il y a des augmentations structurelles dans le présent chapitre liée à l'indexation des salaires et les coûts pour l'assurance perte de gain.

Un commissaire demande s'il y a des conditions qui lient les employés lors de formation financée par la Ville. Madame Ruch indique qu'il y a des clauses pour retenir les employés, entre 1 et 3 ans, dès qu'on dépasse le montant d'environ de CHF 1500.- pour une formation.

Un commissaire aimerait savoir si la révision du règlement du personnel a un impact sur le budget ? Madame Ruch précise qu'il n'y a pas d'impact pour 2023 vu que la mise en place se fera en janvier 2024 (arrivée du projet le premier semestre de 2023, puis consultation et vote au conseil, et finalement nécessité de respecter les délais légaux liés à la signature des nouveaux contrats).

140.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : les précisions quant à ce compte concernent la volonté de garder un stagiaire qui a rejoint le Service sur 4 mois d'auxiliariat, d'avoir un stagiaire rémunéré de la HEG ainsi qu'un auxiliaire pour un stage MPC.

140.3185 : Honoraires et frais d'expertises : l'augmentation concerne le marketing afin de rendre l'emploi à la ville de Vevey plus attractif. Au vu de la pénurie de main-d'œuvre et de nos besoins croissants en recrutement, nous avons besoin de renforcer la visibilité de la Ville en tant qu'employeur et la rendre attractive. Le retour sur investissement sera rapidement visible notamment au niveau des frais de recrutement. En effet, les études démontrent que « *les employeurs dotés d'une forte marque employeur embauchent entre 1 à 2 fois plus rapidement* » (Randstad Suisse, Etude employer brand 2021).

La Municipalité a également précisé à la commission que la révision du statut du personnel est un projet fondamental et de taille. Il est nécessaire pour assurer le positionnement de la Ville en tant qu'employeur. Ce projet requiert des compétences très pointues en droit du travail. C'est pourquoi le service des relations humaines doit pouvoir compter sur l'expertise d'un conseil externe et spécialisé.

141.3011.01 : Couverture globale de l'indexation : il est indiqué que plusieurs villes vaudoises prévoient des indexations salariales à 3% (selon l'indice d'octobre/novembre 2022). Une indexation plus faible serait équivalente à une baisse de salaire effective pour tous-tes les collaborateurs-trices. Le niveau d'indexation proposé par notre service permettrait de compenser, en partie, les pertes liées à l'inflation. Les collaborateurs-trices de la Ville de Vevey nous ont communiqué, à travers la Délégation du personnel, leurs craintes par rapport à la détérioration de leur pouvoir d'achat. La prise de décision au sujet de l'indexation est très attendue par tout le personnel et pourrait avoir un impact direct sur l'investissement et la motivation des équipes.

La COFI a accepté un amendement visant à réduire l'indexation d'un tiers selon les chiffres officiels qui seront publiés après le dépôt du présent rapport. Actuellement, cela correspond à une diminution de CHF 466'700.- sur ce compte. Amendement accepté par 7 voix favorables et 6 contraires.

141.3050 : Assurances accidents et maladie : Madame Ruch explique que l'augmentation des primes a été communiquée tardivement et n'a pas pu être ventilée sur les différents Services. L'augmentation est liée au contexte. Les assurances sont un peu frileuses actuellement. Il y a un travail qui est effectué sur le taux d'absentéisme. La situation est similaire dans les autres villes puisque les primes sont calculées en fonction du système de sinistres, de taux d'accident, etc. Ce n'est pas une particularité pour la ville de Vevey.

141.3091 : Frais de formation du personnel : Madame Ruch précise que le montant est divisé en 3 parties, à savoir longue formation, formation du type séminaire court, et formation organisée à l'interne, donc très courte. C'est un montant estimé en fonction de projection effectuée par le Service.

141.3092 : Frais de recherche de personnel : le marché du travail est très tendu, les montants pour le recrutement prennent vite de l'ampleur.

141.3185 : Honoraires pour prévention et médiation pour gestion des relations de travail conflictuelles : le budget 2022 a été fixé avec un certain optimisme. En effet, Madame Ruch précise qu'il y a pas mal de renouvellement du personnel et il est possible de se retrouver avec des situations qui peuvent engendrer des conflits. Il y a une augmentation progressive des coûts liés à ce compte. Le Service souhaite prendre les situations le plus tôt possible ce qui devrait aider à résoudre les conflits en amont. Il y a des vrais enjeux en ce moment. Le budget 2022 pour ce poste est largement dépassé.

141.4361.02 : Ristournes d'assurances : la prestation a été réévaluée en fonction de ce que la Ville perçoit en réalité. Dans les comptes, le montant de la ristourne reçu est ventilé dans les différents Services ce qui fait que l'on ne retrouve pas ce montant pour ce poste.

145.3011 : Traitements des apprentis(es) : Madame Ruch explique qu'il y a deux places d'apprentissage restées vacantes cette année. Le Service estime que ces deux postes seront engagés. Pour 2023, il y a une place de plus au Greffe et une au secteur famille.

3.4 Service des affaires intercommunales, 150, avec M. Luccarini et Mme Rossier

Madame Rossier explique qu'il y a 4,7 EPT pour le budget 2023.

En effet, il y a une nécessité d'engager un/une nouveau/le assistante de direction afin de préparer le départ à la retraite de la Cheffe de service.

Madame Rossier rappelle que la charge pour la Ville est de CHF 9.90 par habitant imputée sur le compte 121.3528 sous administration générale

Il est également précisé que la ville de Vevey prend en charge les déficits et reçoit les bénéfices du SAI en contrepartie. De plus, la Ville effectue diverses tâches (administratives) pour le SAI.

150.3902 : Imputations internes de biens, services, marchandises : il s'agit d'une imputation interne pour les services informatiques de la Ville.

3.5 Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes, 182, avec M. Imhof

En introduction, le Municipal présente Madame Sophie Reymond, nouvelle responsable du bureau de l'économie depuis le 1^{er} juin 2022. Le Bureau a désormais déménagé à la Grenette. Il est rappelé que l'ACV s'est dissoute et ses membres ont été invités à rejoindre la SIC. Il y a le projet de mettre en place un shop pour le Bureau et de projet telle que « bienvenu » pour les commerçants.

Les revenus de la taxe de séjour ne sont pas budgétisés. Il n'y a pas de ligne actuellement parce que le Service ne connaît pas encore le montant. Pour information, au moment de la discussion du présent budget, il n'y a pas eu d'opposition à ce jour concernant le vote des autres communes.

182.3170 : Frais de jumelages : les frais de jumelage correspondent à la participation versée aux associations (2x CHF 10'000.-). Ce compte était avant dans le chapitre Greffe.

182.3658.08 : Animations attractives des rues : l'objectif de ce compte était de remplacer l'éclairage de fin d'année par des animations des rues. Il est précisé que ce montant a été utilisé pour des animations diverses hors la période de Noël de fin décembre.

182.3658.09 : Subvention Vevey A.live : il s'agit de la subvention de l'association établie à Vevey dans le cadre de « Dolce Riviera ». Ce montant n'est pas versé d'office et sera payé en fonction des résultats de Vevey A.live.

182.3658.12 : Association Lavaux Patrimoine mondial : il s'agit de la participation de la Ville selon la clé de répartition fixée par la convention. Le calcul se fait selon le nombre d'habitant et en fonction de la surface.

3.6 Service des systèmes d'information, 190 à 192, avec M. Luccarini

Le Service des systèmes d'information fait face à divers enjeux et projets. En particulier, il y a les mesures sécuritaires, plus que nécessaire au vu de l'actualité, qui sont toujours en cours et qui ont un coût. Cela avait été débuté avant les différentes attaques.

Il y a aussi un projet GED concernant le traitement des documents de manière numérique (voir secrétariat municipal).

Les PEN tests, test de pénétration, sont des tests menés par des entreprises qui sont engagées pour hacker la Ville afin de mettre le doigt sur les brèches et donner des solutions.

Le projet Géocity est un formulaire en ligne qui permet à l'administration de gérer les demandes du citoyen. C'est un système similaire du style CAMAC, mais interne à la Commune. Ce système est en cours de réalisation depuis 2020. L'année prochaine Géocity sera mis en place pour le service de l'Urbanisme. C'est un système open source qui a été édité et mis en place par la commune d'Yverdon.

Un commissaire se demande pourquoi un système de classeur numérique comme le GED augmente les coûts de l'administration et comment ?

Comme tous les logiciels que tout à chacun utilise pratiquement, ils ne sont pas gratuits, donc coût de licence qui augmentent l'année prochaine. Le travail est fourni par l'intégrateur qui fait du sur-mesure pour les besoins de la Ville. Il y a donc un montant pour la base et des montants à investir pour développer ces systèmes aux besoins de la Ville. Une fois que le processus est intégré, il n'y aura plus de coût d'investissement, à moins de nouveaux besoins qui viendraient à se créer. La Ville achète des carnets d'heures de développement. A terme, l'on gagnera probablement en efficience et en coût de papier, etc.

Au niveau du stockage M-files, un commissaire se demande s'il y a un processus qui empêche de stocker à double, soit sur Windows et sur M-files ? L'objectif est à terme que l'essentiel des fichiers soit sur Mfiles. Des instructions ont été fournies aux services, il faut faire un petit rappel afin de s'assurer que cela est le cas.

190.3151.02 : Maintenance des logiciels : le backup pour Cloud est un projet pour mettre que certains documents soit stockés sur un Cloud. L'utilité d'un tel projet réside notamment dans le fait d'avoir ainsi plusieurs personnes qui éditent un même fichier. Cela permet d'avoir un suivi et de travailler de manière collaborative sur un même document. Ce n'est pas tout à fait mûr. Ce n'est pas du stockage pur de donnée.

190.3182 : Téléphones et télécommunications : adaptation du budget à la réalité, voir les comptes 2021.

190.3185 : Honoraires, études et frais d'expertises : liste des prestations qui ont augmentées :

- Cours sensibilisation cybersécurité CHF 13'000.- ;
- Accompagnement politique de sécurité CHF 12'000.- ;
- Développement d'applications informatiques demandées par les services CHF 5'000 ;
- Conseils, honoraires, études, etc. CHF 18'000.- ;
- Pentests (test de pénétration informatiques) CHF 20'000.- ;
- Développements Geocity (solution/ portail Open Source pour digitalisation demandes des citoyens aux administrations publiques) CHF 15'000.- ;
- Réinstallation application eHRM des RHU sur serveurs mis à jour CHF 5'900.- ;
- Evolution et développement solution GED M-Files CHF 65'000.- ;
- Accompagnement et outils pour projet LPD (loi de protection des données) CHF 10'000.- ;
- Réinstallation application Syracuse de la bibliothèque sur nouveau serveur virtuel CHF 6'600.-.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas investir sur le système de recherche sur le site internet, en particulier pour les documents du Conseil ? Monsieur Schneider explique qu'il faut d'abord mettre en place le GED. L'idée est de ne pas brûler les étapes. Il faut d'abord mettre en place la base de données puis au moment voulu faire le passage pour les documents du Conseil.

Un commissaire rétorque qu'il faut que la possibilité de trouver des documents sur le site internet soit prioritaire. Monsieur Schneider indique que l'entreprise, qui a mis en place le site internet de la Ville, a été consultée et elle doit revenir à nous avec des propositions. Ce n'est pas suffisamment mûr pour pouvoir mettre des montants dans le budget. C'est un vrai défi. Il ne faut pas se précipiter et rechercher la bonne/meilleure solution.

Il est également précisé que le changement du site n'a pas modifié la base de données qui stocke les documents. Sans une base de données performante, il ne peut y avoir de système de recherche optimal. Il faut donc se montrer patient.

191.3193 : Cotisations à des associations et groupements Professionnels : il s'agit des cotisations pour les associations suivantes :

- PUGIS – logiciel open source utilisé, participation modeste ;
- Texi – module de ce logiciel professionnel pour gérer le réseau d'assainissement, module open source qui remplace le logiciel commercial actuel ;
- La SIT – association romande professionnel au niveau du système d'information du territoire, quasiment toutes les communes ainsi que le Canton sont membres de cette association.

191.3526 : Contribution aux frais de maintenance et développement de Cartoriviera : il s'agit de la participation de Vevey à Cartoriviera.

3.7 Service des finances, 200 à 220, avec M. Luccarini

Monsieur Luccarini explique en introduction que l'enjeu principal du Service pour 2023 c'est le passage à MCH2 et cela se manifeste dans le budget avec un poste d'auxiliaire supplémentaire. Concernant les recettes fiscales ont été réévaluée en tenant compte des projections cantonales.

Le Service des finances a appliqué les projections cantonales pour les recettes prévisibles. Pour les autres recettes, le Service a maintenu le principe de la prudence.

L'introduction du MCH2 a comme objectif également de regrouper des éléments qui sont aujourd'hui éparpillés dans l'ensemble du budget ou des comptes. Ce qui amènera une meilleure lisibilité et si possible d'avoir moins de page mais des chiffres plus pertinents.

200.3183 : Frais de banques : l'augmentation est due à un rapatriement des frais de PostFinance (200.3181) dans les frais de banque vu que PostFinance est une banque aujourd'hui.

200.3210 : Intérêts débiteurs sur emprunts à court terme et divers : cette augmentation ne concerne pas les emprunts à long terme. Il s'agit des emprunts à court terme pour lesquelles la Ville avait au début 2022 un taux négatif. La Ville a déjà converti plusieurs emprunts à court terme en emprunts à long terme. Le marché est très volatile. Il est très difficile de trouver des emprunts de plus de 3 ans. La Ville a déjà converti plusieurs emprunts en emprunts à long terme. C'est un montant qui se manifesterait probablement sur des nouveaux emprunts à long terme qui auront aussi des conditions qui évoluent. Le Service est très attentif sur cette problématique.

220 : Impôt : le Canton annonce une diminution des impôts pour CHF 250'000'000.-. Il y a déjà un projet de CHF 100'000'000.- qui sera pour 1/3 aux charges des communes. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'y a aucune certitude et information sur cette question.

220.4020 : Impôt foncier : la décision du Conseil pour la réévaluation de l'impôt foncier ne sera pas applicable pour 2023. Il y a quand même une augmentation de ce compte dû à des transactions ou autres opérations qui engendrent une réévaluation du bien en question.

220.4370 : Amendes fiscales : il ne s'agit pas d'un montant particulièrement analysé. Cela reste des situations imprévisibles et il y a lieu de faire preuve de prudence dans la budgétisation de cette ligne.

3.8 Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie : gérance, 251, bâtiments communaux, 252 à 293, avec M. Molliat

Le budget 2023 est pour l'essentiel marqué par l'augmentation des charges consacrées à la consommation énergétique. On observe en effet une augmentation de charge pour les énergies (électricité, gaz, mazout) de 22%, passant de 4,7 à 5,8 millions.

A noter que les augmentations des tarifs de l'énergie sont contrebalancées, pour une part, par des mesures d'économie voulues sur la consommation, avec respectivement -15% sur l'électricité et -10% sur la chaleur (baisse de température de la piscine et des bâtiments communaux, par ex.).

La forte volatilité des deuxième et troisième trimestres 2022 nécessite de la prudence au moment d'établir le budget.

A noter que des actions ont été également entreprises pour augmenter les recettes. C'est le cas de la location des antennes téléphoniques, avec une hausse de 36'000.-.

Au niveau de Gérance, les acomptes de chauffage ont été revus, avec 137'000.- d'acomptes supplémentaires pour les tours de Gilamont, par exemple. Pour d'autres immeubles, il faudra attendre les comptes pour voir des améliorations au niveau des rentrées ; c'est le cas, entre autres, des baux au % du chiffre d'affaires.

Le secteur Gérance a repris la gestion des bâtiments propriétés communales à la suite de l'internalisation au 1er juillet 2021. Pour rappel, trois postes avaient été demandés au budget 2022, afin de donner à Gérance les moyens de faire son travail dont, justement L'établissement des arriérés des décomptes de charges des propriétés communales ; ce qui a permis d'adapter les acomptes de chauffage dans le but de couvrir à l'avenir les frais effectifs. Un travail important a pu ainsi se faire sur la réactualisation des baux, ainsi que sur les mesures énergétiques. Les postes accordés pour 2022 sont ainsi d'autant plus utiles en période de crise.

La Municipalité avec le Service des bâtiments a proposé des amendements concernant divers travaux d'entretien spéciaux que l'on retrouve dans différents comptes. Initialement, il s'agissait d'augmenter de 400'000.- le montant dédié à l'entretien des bâtiments, en passant du ratio de 0.96% à 1.2% de la valeur ECA. Il s'agit d'un choix stratégique pour libérer du temps et des disponibilités dans le Service afin de se concentrer sur l'avancement de projets prioritaires.

Toujours pour Gérance, une question est posée au sujet de dix logements qui seraient actuellement libres au Panorama. Il est répondu que plusieurs locataires ne répondaient aux critères d'accessibilité à ces logements, leurs revenus étant trop élevés. Ils ont reçu leur congé. A cela s'est ajouté un décès. Actuellement six appartements vont être rénovés tout prochainement.

251 Gérance

251.3012 Salaires du personnel auxiliaire : le renforcement ponctuel du service Gérance n'est plus nécessaire, du fait des engagements effectués en 2022.

251.3185.03 Honoraires : sur les 30'000.- budgétés en 2022, 11'500.- sont aujourd'hui dépensés ; cela concerne majoritairement des expertises immobilières faites par des tiers, puis des frais d'avocat.

251.4362 Remboursement de frais : cela concerne des taxes d'atterrissage pour des hélicoptères à la Veyre (recettes).

252 Bâtiments communaux – dépenses générales

252.3124 Achat et consommation d'énergie : contrairement aux années précédentes, le montant 2023 a été ventilé au niveau de chaque immeuble.

252.3169 Contentieux, réductions de loyer : les 68'000.- comprennent l'indemnité à octroyer à l'exploitant actuel du kiosque du Poids du Foin.

253 Bâtiments locatifs

253.3141.31 : Travaux d'entretien spéciaux : la Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 135'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

253.4231.07 Loyers rue du Simplon 31 : à noter que Culture est le seul service qui « paie » son loyer (24'000.-), avec des recettes qui figurent dans ce compte ; ce point sera réglé avec MCH2.

253.4231.30 Loyers rue du Simplon 31 : la baisse de revenus est due au départ de la Cave Vevey-Montreux qui y louait des locaux.

254 SWISSMEDIA CENTER

Question d'ordre générale quant à l'utilité de garder ce bâtiment, qui a rarement été à l'équilibre, que ce soit au niveau du budget, le cas à nouveau pour 2023 ou des comptes.

254.3141.31 : Travaux d'entretien spéciaux : dans un premier amendement la COFI a proposé d'ajouter un montant de CHF 15'000 sur ce compte pour l'installation de compteurs électriques individuels. Cela dans le but de pouvoir facturer les charges d'électricité aux locataires. Après analyse du Service, le montant nécessaire pour réaliser cette installation en 2023 est de CHF 60'000. La Municipalité confirme qu'il est possible de réaliser ce projet en 2023, pour autant que la COFI accepte de porter le montant de son amendement à CHF 60'000.-. La COFI a adapté son amendement et accepté d'augmenter ce compte de CHF 60'000.- à l'unanimité.

La Municipalité a également proposé un amendement sur ce compte comme mesure d'économie. Elle propose de diminuer ce compte de CHF 40'000.-. Cet amendement a été accepté à l'unanimité. En résumé, ce compte a été augmenté de CHF 20'000.-.

254.4231.01 Loyers locaux commerciaux : la question d'augmenter de 20'000.- les revenus de location est posée, sachant que des locaux, actuellement vides, vont être reloués ; décision est prise d'attendre que cela apparaisse dans les comptes.

256 Tours de Gilamont

Concernant la conciergerie, la Municipalité précise qu'il y a un concierge à 45% dans chacune des deux tours.

256.3141.31 : Travaux d'entretien spéciaux : la Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 25'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

257 Bâtiments administratifs

257.3141.31 : la Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 55'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

257.3189.01 Nettoyages effectués par des tiers : à la question de savoir si cela compense les auxiliaires qui sont à zéro, il est répondu que non : pour ce type de tâche, il est important d'être réactif pour garantir les nettoyages, de plus en dehors des heures de bureau, d'où la nécessité de travailler avec des sociétés actives dans le domaine. Reste la question des salaires qui sont souvent bas, même s'il y a maintenant une CCT.

257.4271.05 Loyer kiosques et autres immeubles : un commissaire s'étonne du loyer très bas demandé à un exploitant qui se trouve au bord du lac ; il lui est répondu que le bail court sur 5 ans et qu'il n'est pas encore arrivé à échéance.

269 Terrains de Coppet

269.3141.31 (*compte en main du service Famille, éducation et sport*) : Travaux d'entretien spéciaux : selon les directives pour la construction de terrains de football de la Commission des terrains de jeu de l'Association Suisse de Football, la présence d'un tableau des scores reste une recommandation. Un câblage dans l'angle nord-est a été fait lors de la rénovation du terrain en 2017, car la présence de ce tableau est une demande des clubs qui y évoluent afin que les spectateurs puissent connaître le score ainsi que le chrono en tout temps. Dans la mesure où il s'agit d'un investissement, il a été décidé que ce tableau des scores ferait

l'objet d'un préavis au Conseil communal. La Municipalité propose donc de diminuer ce compte de CHF 40'000.-. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

270 Terrains de la Veyre

270.3141.31 (*compte en main du service Famille, éducation et sport*) : Travaux d'entretien spéciaux : Même explication pour le 269.3141.31. Selon les directives pour la construction de terrains de football de la Commission des terrains de jeu de l'Association Suisse de Football, des grillages pare-ballons sont nécessaires pour protéger les terrains avoisinants, les lignes de chemin de fer et les routes des ballons échappés. Le grillage actuel (3m sur les côtés et 4m derrière le but) ne correspond pas aux normes et aux besoins ; il ne garantit pas la sécurité nécessaire et est même dangereux en stabilité. Il est ainsi nécessaire de le clôturer à une hauteur de 6m sur les côtés et 8m derrière le but. Les structures actuelles sont trop anciennes et un rehaussement n'est techniquement pas possible. A cet effet, le Service a prévu un montant de CHF 35'000.- afin d'exploiter pleinement cette parcelle et décharger les autres terrains déjà surexploités.

Dans ce même compte, un montant de CHF 90'000 est prévu pour la réfection complète de l'éclairage qui est devenu aujourd'hui obsolète.

Ces travaux sont d'investissements, ils feront donc l'objet d'un préavis au Conseil communal. La Municipalité propose donc de diminuer ce compte de CHF 125'000. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

272 Camping de la Pichette

272.3141.31 Entretien spéciaux : le montant de 105'000.- correspond à des aménagements qui seront faits autour de la buvette (couvert) et la pose de bornes électriques ; les sanitaires/douches ont déjà été refaits.

274 Centre nautique et balnéaire

274.4271 Loyer buvette : comme des travaux sont prévus, cela aura à terme un impact sur le loyer, ce que le chiffre d'affaires de la buvette devait pouvoir couvrir sans problème.

275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage

275.3011 (*compte en main du service Famille, éducation et sport*) : Traitements du personnel : le fonctionnement actuel de la piscine est assuré avec 1 responsable, 2 garde-bains, 1 nettoyeur sous CDI (3.85 EPT) et 2 caissières auxiliaires, sans compter 8 auxiliaires - garde-bain et caissiers engagés ponctuellement. Le peu d'employés fixes pouvant assurer la surveillance des bassins ne permet pas de respecter les directives de la Loi sur le travail. Vouloir pallier ce problème avec l'engagement d'auxiliaires n'est pas une solution au vu de la difficulté de recruter du personnel et du taux de rotation que ce type d'engagement occasionne. Engager un/e garde-bain supplémentaire permettra à l'équipe de :

- Se conformer à la loi sur le travail en respectant les horaires de travail des collaborateurs et leur temps de repos. Il n'est en effet plus acceptable qu'un des trois employés qui assure le weekend (responsable ou garde-bains) enchaîne avec une semaine de 5 jours, et ceci à tour de rôle, respectivement qu'il assume une séquence de 7 jours de travail de suite.
- Garantir pleinement la surveillance des baigneurs, le maintien de l'ordre, la prévention des accidents, les interventions de premiers secours, l'application du règlement, des normes d'hygiène et des règles de sécurité, les nettoyages et l'entretien courant
- Eviter tout épuisement et démotivation.

Avec 3 garde-bain, la nouvelle responsable de la piscine pourra – comme cela a été défini lors de son recrutement - orienter son action dès janvier 2023 en priorité sur des tâches liées à sa fonction de responsable et non à celle de garde-bain.

Avec 132'556 entrées entre le 1.1. et le 11.11.2022, une ouverture élargie en été, une piscine vieillissante et des contraintes de plus en plus lourdes (sécurité et hygiène, travaux d'urgence, etc.), le/la responsable ne peut plus agir en priorité comme garde-bain et dans un 2e temps se charger de la gestion de l'équipe et des autres tâches liées à l'exploitation. 2022 a démontré les limites et surtout les risques d'un tel système, en particulier lorsqu'une voire deux personnes sont en arrêt : les auxiliaires engagés en urgence peuvent tout au plus assurer la surveillance des bassins, mais en aucun cas la gestion de l'installation et être garants de sa sécurité.

La COFI a refusé un amendement sur ce compte prévoyant la suppression d'1 EPT par 6 voix contraires, 5 voix favorables et 2 abstentions.

275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux : Sont prévus une nouvelle pompe à chaleur, vu le bilan positif tiré par l'expérience actuelle (pompe à chaleur qui était à St Martin), la réfection de joins et l'aménagement d'un vestiaire pour la nouvelle gardienne.

290 Théâtre Le Reflet

290.3141.31 : la Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 50'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

3.9 Vignes et caves de l'hôpital, 296, avec M. Imhof

Madame Guignard explique qu'au niveau des vignes, il a été décidé d'internaliser les travaux de cave. Cela se traduit, dans le budget, par une pérennisation d'un poste d'auxiliaire. Cela permet de faire des économies d'être plus flexible et de développer plus rapidement notre gamme de vin. Il y a aussi la volonté de développer une offre œnotouristique. Ce nouveau fonctionnement permet au Service d'être autonome de la vigne jusqu'à la mise en bouteille. Le Service a également choisi de redimensionner les hectares de vigne en gestion afin d'en louer une partie et éviter les surplus de raisin à vendre en vrac sans transformation.

2961.3134.01 : Frais de reconstitution : ce compte concerne l'entretien du vignoble lorsqu'il faut remplacer les vignobles.

2961.3134.04 : Produits antiparasitaires : le plan climat prévoit du bio, cela étant cet objectif n'est pas pour tout de suite au vu des problèmes de coûts et de la gestion des vignobles. Passer au bio coûterait actuellement environ CHF 300'000.- à la Ville. Il faut poser un horizon à plus long terme.

2961.3180 et 2961.4231 : Vignerons (y c. charges sociales) et Loyers logements des vigneron : les maisons des vigneron tacherons sont des logements de fonction et sont indissociables des contrats de vignolage. Historiquement, il y avait une écriture interne, dans les comptes, qui mettait en place une forme de compensation entre les frais dus par la Ville pour le travail de vignolage et les revenus liés au loyer des vigneron.

À la suite des questions et commentaires émis lors de la rencontre avec la COFI, le bureau a déjà eu une réunion avec le secteur Gérance et les décisions suivantes ont pu être prises :

- A compter du 1^{er} janvier 2023, les trois vigneron régleront leurs loyers par débit direct, ceci supprimera les écritures compensatoires ayant soulevés des interrogations.

- A compter du 1^{er} janvier 2023, les charges liées à la consommation d'eau seront refacturées aux vigneron (CHF 2'500.- à CHF 3'000.- par année pour les 3 maisons)
-

D'autre part, il est confirmé que les vigneron commandent et paient d'ores et déjà eux-mêmes le mazout.

Concernant une hausse du loyer, la Ville ne peut pas invoquer la hausse du taux d'hypothécaire de référence puisque celui-ci était plus élevé lors de la signature des baux qu'actuellement. Toutefois, le bureau et le secteur Gérance se sont accordés pour demander un avis de droit externe afin de déterminer quels motifs la Ville peut prétendre pour demander une hausse de loyers, sous quelles conditions et dans quelle temporalité.

Il est aussi important de relever que les trois vigneron travaillent pour la Ville depuis plusieurs décennies, qu'un climat de confiance réciproque sain est instauré et que la Ville peut vraiment compter sur leur engagement pour entretenir ses vignes. Une hausse de loyer est tout à fait compréhensible pour les objets de résidence dont ils bénéficient, cependant celle-ci doit se faire de manière transparente, progressive et discutée avec eux. Une augmentation brutale, comme demandé par la COFI, engendrerait des répercussions sur les bonnes relations actuelles alors que les soigne et travaille sur une solution échelonnée. Un amendement visant à l'augmentation de ce compte de CHF 30'600.00.- qui a été refusé par la COFI par 6 voix contre, 2 pour, 4 abstentions et un refus de vote.

2962.3011 : Traitements du personnel : il n'y a plus d'auxiliaire, le montant de CHF 113'000.- du compte 2962.3012.01 a été déduit de ce compte pour être ajouté au 3011 dans le cadre de la volonté de pérenniser les postes dans ce Service.

Le caviste va reprendre le poste d'auxiliaire de vente et il va reprendre les tâches de la Cave Mayor. Il est aussi chargé du développement d'autres activités telles que l'œnotourisme, la visite des clients et les livraisons. Il sera en charge des 7 hectares en gestion de la Ville.

2962.3180 : Frais de caves : la différence entre les budgets 2022 et 2023 correspond aux travaux de vinification chez des tiers.

2962.4359 : Œnotourisme : projection des revenus engendrés par la mise en place de l'œnotourisme.

3.10 Service des bâtiments, administration, 300, avec M. Molliat

300 Administration

300.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : pour donner suite à la décision du Conseil communal concernant le préavis 16/2022, un poste de chargé/e de projet est inscrit dans ce compte.

300.3091 : Frais de formation du personnel : ligne consacrée à la formation du personnel communal MSST (feu, 1^{er} secours, permis spéciaux, etc.).

300.3185 : Honoraires, études et frais d'expertises : ce compte comprend les frais et honoraires suivants :

- Participation aux appels à projets fédéraux/cantonaux/recherche CHF 55'000.00
- Outil de suivi et gestion des installations techniques (EnergOTOOLS) CHF 20'000.00
- Honoraires expertises amiante CHF 40'000.00
- Honoraires contrôle dossiers Energie et suivi de chantiers CHF 15'000.00
- Honoraires plan entretien à long terme des églises CHF 10'000.00
- Honoraires divers (avocats, expertises, etc) CHF 30'000.00

- Honoraires numérisation des plans CHF 30'000.00
- Honoraires - OIBT - contrôles périodiques de mise en conformité CHF 30'000.00
- Etude Cabanon du Pêcheur CHF 20'000.00
- Expertises CECB+ CHF 20'000.00
- Mise à jour des indicateurs territoriaux (Plan Climat/PET/PA) CHF 30'000.00
- Etudes d'assainissement et numérisation IT CHF 30'000.00
- Etude toiture bibliothèque CHF 20'000.00
- Honoraires Ascensoriste CHF 5'000.00.

3.11 Service de l'urbanisme et de la mobilité, 351, avec M. Dormond

Le Municipal explique que l'organisation du Service a été réfléchi pour répondre au programme de législature, le plan climat, les différents plans directeurs et mettre en œuvre les différents projets qui vont arriver sur les prochaines années. Il y a désormais une division en trois secteurs.

Le projet d'Agglomération a été relancé et sera déposé en 2025. Tout ce qui sera entrepris avant cette date pourra donner lieu à des subventions fédérales pour des pourcentages très élevés.

Le secteur Mobilité traite les problématiques relatives à la mobilité douce, les transports publics, et les transports individuels motorisés. Il suit notamment la mise en œuvre du PDMD, Plan directeur stationnement. Les projets de pacification des espaces publics (zone 30, zone de rencontre, etc.) font également partie de ses compétences.

Le secteur Territoire regroupe des profils permettant de suivre tant des projets relatifs aux aménagements urbains, que des projets d'aménagement du territoire. Pour les aménagements urbains, il s'agit des projets de requalification des rues (aménagements temporaires ou pérennes) avant de les confier au service TRA pour réalisation.

C'est également au sein de ce secteur que sont pilotés la révision des outils de planification du territoire (PDCom et PGA) ainsi que les PA d'initiative privée (PA Nestlé ou Retraite Populaire).

Il y a aussi une volonté de renforcer la police de construction pour améliorer les délais et pour traiter au mieux les projets de plus en plus compliqués.

Le projet d'agglomération en cours de réalisation sera suivi à la fois par le secteur du territoire et celui de la mobilité, les aménagements urbains en lien avec la mobilité étant les principales mesures cofinancées (cf. partie C ci-dessous).

351.3011 : Traitements du personnel : le Service de l'urbanisme demande plusieurs EPT pour le budget 2023. A la suite de la proposition d'amendement de la COFI de moins 0.8 EPT et la demande d'un commissaire d'avoir le cahier des charges des différents postes, la Municipalité a donné les réponses ci-dessous, retranscrites intégralement.

A) Responsable secteur mobilité (80%)

Le secteur mobilité est composé actuellement d'un seul collaborateur à 60% qui a peine à répondre à toutes les problématiques du moment, qu'elles soient issues du public (réclamations, pétitions) ou des mesures implémentées par les documents tels que le plan climat ou le PDCom.

Le Plan climat met en lumière les principales sources d'émissions de CO2 et des propositions de mesures pour les réduire. Or, la mobilité automobile est responsable d'environ 40% des

émissions de CO2.

Le titre de responsable permet d'avoir un répondant pour le secteur, mais le poste sera surtout dédié au suivi de projet.

Les missions du poste sont les suivantes :

- diriger le secteur mobilité ;
- piloter les projets et les planifications dans le domaine de la mobilité ;
- concevoir certains aménagements relatifs à la mobilité ;
- être le répondant mobilité pour le service.

Il effectuera les principales tâches suivantes :

- piloter divers mandats d'étude multimodaux (mobilité douce, transports publics, transport individuel motorisé) ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des planifications directrices (ex. schémas de circulation, PDMD et du PDStat) ;
- assurer la cohérence de la politique de transports avec les politiques de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- définir les programmes et échéanciers des projets dans le domaine attribué en lien avec les autres projets communaux et intercommunaux ;
- concevoir les projets d'aménagement de mobilité de minime importance sur l'espace public ;
- garantir un processus de consultation et de participation dans tous les projets attribués ;
- représenter le service dans le cadre des attributions confiées ;
- assurer la coordination et la consultation des autorités ainsi que des intervenants externes et internes pour les projets attribués.

Les projets suivants pourront être initiés dès 2023 :

- mise en zone 30 de certains axes comme Simplon, Italie, Nestlé, Pra, Charmontey ;
 - sécurisation abords scolaires : Torrent/Rue Louis-Meyer, Av. de la Prairie, Paul-Cérésole ;
 - ascenseur urbain, accès Charmontey ;
 - schéma de circulation centre ;
 - passage inférieur/supérieur liaison Plan-Dessus-Dessous (Etude de faisabilité).
- Un professionnel supplémentaire en mobilité à l'interne du service permettrait :
- de réaliser des améliorations ponctuelles sur le terrain et d'ainsi répondre rapidement aux sollicitations du quotidien ;
 - de suivre les expertises mobilités avec un regard aiguisé ;
 - de conduire des études sans faire appel à des prestataires externes.

B) Postes de chef-fe de projet urbanisme et paysage

Le suivi des projets d'aménagement de l'espace public est actuellement entre les mains de 2 chefs de projets : l'un pour 80% l'autre pour 40%. Or le nombre de projets dans le domaine de la mobilité va augmenter ce qui conduira à des projets d'aménagements temporaires et pérennes.

Les deux postes seront principalement dédiés au suivi de projets de réaménagement de l'espace public, mais les profils recherchés permettront également le suivi de projets d'aménagement du territoire (Plan d'affectation, master plan, etc.).

Les missions des deux postes sont donc très proches. Urbaniste :

- piloter les projets d'urbanisme et d'aménagement urbain ;
- conception d'aménagements urbains notamment ceux destinés à être temporaires.

Architecte paysagiste :

- piloter les projets d'aménagement urbain avec une dimension paysagère prépondérante en collaboration étroite avec le Service des Travaux publics, des espaces verts et de l'entretien.
- conception des projets communaux d'architecture du paysage en collaboration étroite avec Service des Travaux publics, des espaces verts et de l'entretien.

Les tâches sont les suivantes :

- piloter les mandats d'étude relatifs aux projets d'espaces publics (dessin, chiffrage, présentation) ainsi que les documents stratégiques thématiques ou sectorielles ;
 - architecte paysagiste : préavisier les dossiers de permis de construire comportant un plan des aménagements extérieurs et les Plan d'affectation ;
 - urbaniste : piloter les mandats d'étude de projets urbanistiques pluridisciplinaires et élaborer les outils d'aménagement du territoire (Planifications directrices et réglementaires) ;
 - définir les programmes et échéanciers des projets dans le domaine attribué en lien avec les autres projets communaux et intercommunaux ;
 - proposer différentes variantes de développement pour les sites concernés ;
 - garantir un processus de consultation et de participation dans tous les projets attribués ;
 - représenter le service dans le cadre des attributions confiées ;
 - assurer la coordination et la consultation des autorités ainsi que des intervenants externes et internes pour les projets attribués.
- Les projets suivants pourront être initiés voire finalisés en 2023, ils seront attribués selon les compétences nécessaires :
- masters plan « plan dessus », rives du lac et Entrées de ville Est et Ouest ;
 - aménagements définitifs ou transitoires des nouvelles zone 30, zone de rencontre et piétonisation (Avenue de Gilamont, Nestlé...).

A noter que le réaménagement du secteur de la gare occupera un collaborateur à plus de 60% sur 3 ans.

C) Projet d'agglomération (PA)

Les projets communaux précités, dès lors qu'ils sont liés à des mesures mobilités, pourront être inscrits dans le PA et obtenir des cofinancements de la confédération jusqu'à 50% (étude et réalisation).

Il faudra toutefois commencer les études dès que possible afin de respecter le planning suivant :

- juin 2024 : étude préliminaire avec coût +-30% ainsi que mise dans la planification financière de la ville ;
- mi-2025 : dépose du PA ;
- décembre 2027 : validation par la confédération ;
- dès janvier 2028 (avant fin 2032) : possibilité de commencer les travaux, mais après signature convention.

Enfin, les postes demandés permettront d'obtenir des cofinancements fédéraux et cantonaux pour les mesures infrastructurelles inscrites dans le PA. De plus, selon l'expérience du PA 2 et les autres agglomérations, l'étude d'un PA occupe des ressources communales non seulement dans son élaboration, mais également dans la mise en œuvre (suivi des mesures).

La COFI a refusé un amendement de moins 0.8 EPT sur ce compte par 6 voix contraires, 5 favorables et 2 abstentions.

351.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : il y a un poste de stagiaire qui passe en auxiliaire

en tant que chargé de projet. Il y a de plus des montants concernant un contrat à durée déterminée qui a été débuté en 2022 et qui perdurera en 2023 afin de remplacer un employé en congé sabbatique. Le Service a aussi des étudiants qui sont engagés régulièrement.

351.3517 : Participation déficit transports publics : les recettes liées à la ligne 201, qui augmentent, amènent une diminution de cette ligne du budget malgré les augmentations du coût des énergies (en particulier gaz).

351.3526 : Contrôles des citernes et des sources de pollution par le SIGE : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 3'700.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

351.3526.01 : Participation AgloRivelac : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une augmentation de cette ligne pour un montant de CHF 26'000.-. Il s'agit d'un montant qui sera payé sur 3 ans pour la réalisation de ce projet, soit CHF 26'000.- pour 2023 (40% du montant total), CHF 26'000.- pour 2024 (40% du montant total) et CHF 13'000.- pour 2025 (20% du montant total) La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

3.12 Bureau de la durabilité, plan de mobilité, 352 à 353, avec Mme Kämpf

La stratégie climatique veveysanne a été formalisée par le biais du Plan climat en 2022. Le bureau de la durabilité participe à la concrétisation de ce plan stratégique au travers de projets opérationnels qui apparaissent dans le cadre de ce budget, comme le développement de nouvelles directives en lien avec les achats responsables et le lancement d'un appel à projets pour l'éducation à la nature. Ces projets viennent compléter les actions et événements habituellement portés par le bureau tels que la finalisation du plan de mobilité de l'administration, la modernisation de la gestion de la vélostation ou encore la mise en œuvre des livraisons à domicile par le service Dring Dring, le projet de potage urbain avec un premier appel au projet et la question des déchets avec la possibilité d'une ressourcerie. Madame Kämpf indique que cela se concrétise dans le budget par une augmentation des honoraires. L'équipe du bureau ne change pas, il n'y a pas de demande pour un nouvel EPT.

Un commissaire se demande si le financement du FEDD est suffisant au vu des nombreux prélèvements effectués ? La Municipale et la responsable du Bureau confirme qu'il y a une problématique pour le financement du FEDD. Les comptes 2022 seront bouclés à 0. Il y a des pistes qui sont explorées pour palier à cette problématique de financement. Il faudra probablement faire des arbitrages. Une augmentation de la taxe serait une possibilité mais qui n'est pas recommandée.

352.3011 : Traitements du personnel : un commissaire se demande avec tous les objectifs de ce bureau, pourquoi il n'y a pas de poste supplémentaire ?

Les postes supplémentaires se trouvent dans les services Urbanisme et Famille. Le bureau de la durabilité a été renforcé l'année dernière. L'équipe se complète et il y a actuellement un bon équilibre. L'idée n'est pas de figer les gens à des postes qui évoluent d'année en année et qui pourraient ne plus être d'actualité l'année suivante, d'où le fait de faire appel à des tiers.

352.3653 : Frais d'organisation et animations : le bureau a procédé à des mesures d'économies sur ce compte. Dans le détail, ces mesures touchent au plan climat (renonciation à une expo et projet de réseau via des climate-lunch), à la communication transfert modal (Dring dring), à la Fête des voisins et à la journée durabilité et énergie pour une économie totale de CHF 19'000.-.

352.3657.01 : Couverture déficit Vélostation : cela fait deux ou trois ans qu'il n'y a plus de

déficit. Pour 2023, il y a un changement complet du système d'exploitation avec un nouvel exploitant, puisque l'OSEO ne peut plus offrir cette prestation. La couverture du déficit est une mesure préventive.

352.4362 : Remboursement de frais : compte lié à la ligne 352.3657.02. Il s'agit des revenus pour une place supplémentaire Mobility. Il faut compter un montant de CHF 15'000.- pour créer cette place de stationnement supplémentaire.

3.13 Services des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien, 400 à 470, avec M. Imhof

400 Administration

400.3011 : Traitements du personnel : le montant actuel concerne l'absorption des postes de la DAIE et la création d'un poste l'an dernier (0.5 EPT).

400.3185 : Honoraires, études et frais d'expertises : les honoraires pour les infrastructures ne sont pas compris dans ce compte, ils se trouvent dans le compte 410.3185. Ce compte comprend les avis de droit et les expertises hors infrastructure pour l'ensemble du Service.

400.3185.01 : Communication/actions lutte c/incivilité : ce montant n'a pas été utilisé en 2022 et n'a pas été remis dans le budget. Il y avait un doublon avec les actions de la cohésion sociale, dès lors ce montant n'a pas été maintenu. Même explication pour le compte 410.3185.01.

410 Dépenses générales et participation

410.3185 : Honoraires, étude et frais d'expertises : ce compte prévoit un montant de CHF 130'000.- pour les infrastructures (mise à jour du PGEE pour le traitement des eaux de chaussées CHF 30'000.-, mise à jour du PGEE pour les routes CHF 20'000.-, avis de droit CHF 30'000.-, mise à jour photos des rues sur Cartoriviera CHF 7'000.-, mesure de tassement du Quai Perdonnet CHF 30'000, frais d'études estimés en fonction des projets URB et TRA CHF 13'000.-, etc.). Il y a CHF 10'000.- pour améliorer l'organisation interne et la gestion des projets.

411.3526 : Enlèvements et évacuation des débris flottants par le SIGE : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une augmentation de cette ligne pour un montant de CHF 10'900.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

412.3147 : Travaux et transports exécutés par des tiers : l'augmentation de ce compte est principalement due au dragage du port Eiffel qui n'a pas été fait depuis des années.

420.3141 : Entretien des édicules et WC publics : concernent le Service bâtiment.

420.3163 : Locations d'objets mobiliers : location d'une machine Hydro décapeuse de travail et de véhicule de remplacement.

420.3526 : Enlèvements et évacuation des déchets spéciaux par le SIGE : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une augmentation de cette ligne pour un montant de CHF 2'400.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

431.3124 : Achats et consommation d'énergie : le montant a été déplacé au 430.3124. Il s'agit des frais d'essence.

440 Gestion des déchets

440.3102.01 : Communication et sensibilisation : il s'agit pour 2023 d'actions de sensibilisation, notamment dans les écoles, et des capsules vidéo pour les réseaux sociaux en plus des actions telles que les cleans day, le calendrier déchets, et les divers supports.

440.3188.231 : Traitement papier carton : ce montant de CHF 2'500.- est pour le papier qui finit à la déchetterie. Le prix du papier a fortement baissé.

460.3811 : Attribution au fonds de réserve des collecteurs : ce fonds de réserve se monte au 31 décembre 2021 à CHF 14'508'422.-. Il s'agit d'une taxe affectée.

470 Eclairage public et attractif

470.3114 : Eclairage attractif, entretien, achats matériel et fournitures : il y a une nécessité de renouveler certaines installations. Une augmentation préventive des montants pour l'éclairage attractif a été faite au vu de la conjoncture sur les prix des matériaux pour la réparation ou le remplacement du matériel.

470.3123 : Eclairage public des rues, places, parcs et passages à piétons : l'augmentation du coût de l'électricité est moindre dans ce compte puisqu'il y a une diminution de la consommation d'énergie (15%) et une majorité de l'éclairage en question n'a pas de compteur, ce qui signifie que c'est un forfait que la Ville paie.

3.14 Service de la famille, de l'éducation et du sport, première partie, 501 à 522, avec Mme Willommet

Les demandes d'EPT supplémentaires correspondent aux besoins effectifs du service (strict minimum). Engagements liés d'un côté pour des questions sécuritaires et pour le projet en cours.

501.3011 : Traitements du personnel : projet de rénovation du bâti scolaire et de l'accueil pré et para, ainsi que les infrastructures sportives. Cet élément concerne les services Famille et Bâtiment – la réflexion a mené à la décision d'engager une personne qui soit coordinatrice de projet. De plus, au niveau du sport ce poste fait également sens. Il est donc nécessaire pour maintenir les délais de rénovation dans des laps de temps appropriés. Dans la mesure où le service de répondre aux besoins des usagers, il faut un répondant qui fasse le lien entre les utilisateurs, le service famille et le service bâtiment. Cette coordination est essentielle. D'où le poste de 0,8 EPT.

Les projets majeurs pour lesquels ce poste est central sont la rénovation du bâti scolaire, la rénovation / développement des garderies et la Rénovation / développement des infrastructures sportives.

Il y a un 0,5 EPT supplémentaire pour le secteur famille. Il s'agit d'un/e coordinateur/trice « à l'inclusion » au pré ou para scolaire et en relation avec les familles. Ce poste est complètement financé par la FAJ pour une période indéterminée. En soutient également des enseignants et personnels éducatifs.

Un commissaire se demande pourquoi ce Service sort de son budget de fonctionnement 2023 les postes liés à l'acquisition d'équipements pouvant être amortis sur plusieurs années (machines et mobilier pour les écoles en particulier). Il est indiqué que la Municipalité a choisi de procéder à ces acquisitions par une demande de crédits-cadres par voie de préavis afin de pouvoir être amorties sur plusieurs exercices. Le fait d'équiper une nouvelle salle de

mobilier est un investissement. Un crédit cadre à l'avantage d'avoir une planification sur plusieurs années et de procéder à des amortissements.

501.3185 : Honoraires pour études diverses : un commissaire se demande combien le Service a-t-il dépensé du montant de CHF 100'000.- ? Quelles études et qui ? Madame Fawer précise qu'actuellement, nous avons dépensé un montant de CHF 80'000.-. A savoir, CHF 50'000.- pour la première étape du plan de mobilité scolaire et CHF 20'000.- pour une première étape de l'analyse pour la rénovation des préaux scolaires. Il y a des dépenses en lien avec un projet de Graphe.

Pour l'année prochaine, informatiser les demandes de subvention qui nécessitent des investissements entre CHF 10-20'000.-, CHF 30'000.- pour la mobilité scolaire avec Urbanisme et formaliser la politique santé-sport de la Ville à hauteur de CHF 10'000.- pour la rendre visible. Actuellement, pas d'offre demandée, ils évaluent les besoins et les opportunités. Il est important de maintenir ces 60'000.- pour garder une certaine marge de manœuvre pour avancer sur les projets.

501.3522 : Frais d'écolages versés à d'autres communes : cette ligne concerne 8 élèves qui sont en sport arts étude (SAE). La réorganisation à l'aire de recrutement est également comprise dans ce compte. Cela représente 28 élèves à CHF 1300.-. La Ville a également 20 élèves (à CHF 4'000.-) qui sont scolarisés à Montreux.

501.3659 : Subventions, dons et aides diverses : il s'agit de la conseillère sociale en école famille (CSEF) qui était sous le secteur jeunesse. Les conseillères interviennent dans les écoles d'où la nécessité de l'indiquer dans famille. Il s'agit d'aide dans des cas d'urgence.

504.3170 : Frais d'organisation de manifestations : augmentation des charges liée à la fête des écoles, pour le cortège et pour la partie après cortège avec une petite restauration. Un montant de CHF 11.- par élève a été pris pour la réalisation des costumes des élèves.

504.3170.02 : Frais de réceptions et de manifestations : l'apéritif des promotions a été sorti du compte 504.3170 pour des questions de transparence.

504.4690 : Revenus de la donation Robin : il reste au 31.12.21 un montant de CHF 33'178.65. Ce compte sera corrigé avec MCH2.

505.3060 : Frais de déplacements et débours : les animations ont été ajoutées sur ce compte. Le déplacement entre Vevey et Château-d'Oex se fait en car. Avant cela se faisait en train. Pour les grands, le train serait une solution, mais pour les petits c'est compliqué avec le changement à Montreux. Ce changement est imposé par l'état du pont sur la Broye de Clarens entre Blonay et Chamby qui ne permet plus le passage des trains modernes. Sa réfection permettrait un trajet direct Vevey-Château-d'Oex sans changement. Actuellement, le Service n'a pas d'information sur cette question.

505.3113 : Achats de mobilier, de machines et d'équipements divers : un commissaire demande pourquoi une augmentation de CHF 5'000.- alors que le Service semble passer par des crédits cadre ? L'achat d'un piano de cuisine a été budgété en cas d'urgence (c'est un risque). La réflexion est en cours au vu de la rénovation, le service ne sait pas encore si acheter ou louer. Si le besoin vient à se créer, il faut pouvoir le remplacer rapidement.

505.3189 : Travaux divers effectués par des tiers : La buanderie externalisée a été intégrée dans ce budget. Pour les années 2020 et 2021 pas d'exploitation du chalet d'où la différence des montants.

505.4271 : Locations à des tiers et nuitées : il s'agit de la participation des parents

uniquement aux frais d'alimentation.

506.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : un commissaire se demande pourquoi avoir baissé ce montant au vu des ambitions préalablement annoncées ? Madame Fawer indique que toutes ces activités de vacances se passent toutes au chalet de la Cheneau. En 2020, vu la fermeture du chalet, le Service a organisé des activités à Vevey. A cause du vieillissement du chalet, il n'est plus possible d'accueillir 40 enfants. Il y a donc une jauge plus basse qui a été retenue. De plus, il y a moins de demande pour ces colonies. Le besoin est présent mais il n'est pas énorme. Les conditions d'exploitation sont réellement difficiles au vu de la vétusté du chalet.

526.3141.31 : Travaux d'entretien spéciaux : la Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 100'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

527.4362 : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 28'700.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

3.15 Service des bâtiments, 526 à 570 (moins les 528, 562, 570), avec M. Molliat

526 Bâtiments scolaires

526.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux : dans le montant de 919'000.- sont compris les travaux de transformation d'un appartement (concierge) en locaux administratifs, au collège de la Part-Dieu. La Municipalité a proposé un amendement sur ce compte avec une diminution de CHF 100'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

527.4362 : Remboursement de frais : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 28'700.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité

3.16 Secteur famille, 581 à 592, avec Mme Willommet

La différence entre le budget 2022 et 2023 est de CHF 878'200.- liée à la création de l'accueil pour les 7-8, nombre d'enfants en pré scolaire a augmenté à la suite de la sortie du réseau REVE. La garderie des écureuils est partie avec le réseau du Haut-Lac et cela a une répercussion sur la ventilation des charges. Il y a de plus des coûts supplémentaires liés à la gestion du nouveau réseau. Le point positif c'est que les charges d'exploitation au niveau des structures sont stables et elles n'ont pas augmentées.

58101.3080 : Personnel intérimaire facturé par des tiers : un commissaire se demande pourquoi il n'y a rien dans ce compte. Il n'y a plus de remplacements ? Il est précisé qu'il y a un montant prévu pour les remplaçants au 3012. Le Service fait appel chaque mois à des agences d'intérimaire suivant les absences. Il est impossible de mettre des montants puisqu'il s'agit de situation imprévisible et en contrepartie, il n'y a pas de budget pour les ristournes d'assurance que la Ville obtiendra.

58.205 : UNITE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE AVIRON : le nom a été changé. L'aviron a été inauguré à la place de la pomme d'or.

584 : ADMINISTRATION DES UNITES D'ACCUEIL : ce qui reste dans ce compte c'est pour l'administration opération du réseau. C'est ce qui permet au Canton d'identifier quels sont les frais liés à la gestion du réseau. La masse salariale n'a pas été réduite malgré le fait que la Ville dispose d'une garderie en moins.

585 : CONTRIBUTIONS AU RESEAU ENFANCE VEVEY ET ENVIRONS (REVE) : il n'y a pas d'augmentation des charges. Ce qui change c'est qu'auparavant les coûts étaient refacturés aux autres villes partenaires du réseau REVE. Actuellement, il y a plus de place pour les veveysans d'où la différence des coûts. En résumé, la Ville paye le même coût horaire par enfant mais il y a plus d'enfants veveysans placés.

3.17 Sécurité, 600, avec Mme Melchior

Madame Melchior indique en introduction que le budget reste relativement stable. Il y a un nouveau compte concernant l'amortissement des horodateurs. Finalement, elle précise que les recettes ont augmentées.

L'augmentation des recettes est principalement due à la tarification du dimanche, jours fériés et à une hausse de l'occupation des parkings en ouvrage.

3.18 Service de la cohésion sociale, 700 à 760, avec Mme Kämpf

Madame Kämpf rappelle que le Service de la cohésion sociale s'assure de mener des actions concrètes visant à améliorer le bien-vivre ensemble, de manière que tout le monde puisse trouver sa place dans le respect et la dignité qui lui sont dus.

Le budget 2023 restera le même à quelques exceptions près : ajustement au coût de la vie : impact de l'inflation et du contexte global sur les ménages pour l'aide directe.

Afin de mener au mieux ses projets, le service fera recours à des experts afin de renforcer éventuellement les ressources manquantes, mais ne demande pas de poste supplémentaire.

En 2023, le service souhaite notamment travailler sur le renforcement de l'estime de soi chez les jeunes pas le biais de développement d'activités, le renforcement des espaces de quartier, mais compte aussi introduire ou réintroduire des prestations individuelles, notamment le remboursement des frais de transport pour les plus démunis, ainsi que le subventionnement de certains articles durables d'hygiène féminine afin de lutter contre la précarité menstruelle.

700.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : il s'agit d'une augmentation de 2,5 EPT, ventilée sur le 700.3012 et 701.3012, en postes auxiliaires afin d'engager des médiatrices et médiateurs urbains pour contribuer au sentiment de sécurité sur l'espace public.

700.3185 : Honoraires et frais d'expertises : en complément de la volonté de contribuer au sentiment de sécurité urbain sur l'espace public. Les dépenses pour cette ligne sont réparties ainsi :

- Divers projets des secteurs Ainé.e.s et Précarité	CHF 10'000.-
- Lutte contre le harcèlement de rue	CHF 5'000.-
- Commission Vivre ensemble	CHF 5'000.-
- Commission égalité	CHF 5'000.-
- Experts logements	CHF 15'000.-
- Précarité menstruelle	CHF 5'000.-
- Divers	CHF 23'000.-

703.3113 : Achats mobilier et matériel : il s'agit de renouveler le mobilier de la maison de quartier.

703.3170 : Frais d'animation : cette ligne comprend notamment le projet des démarches participative pour l'ouverture éventuelle d'une 3^{ème} maison de quartier, les animations pour la

Villa Métisse, l'Intégration et les cafés numériques.

703.3185 : Honoraires et frais d'expertises : cette ligne prévoit pour un montant de CHF 50'000.- de mandats externes dans le cadre du projet MINIPIC.

703.3663 : Subvention aux manifestations multi- culturelles : cette ligne prévoit notamment les subventions suivantes :

- spectacles Oriental, subvention liée à la convention pour CHF 7'500.-
- accueil enfants lors des cours de français pour CHF 2'500.-
- MINIPIC - soutien mesures proposées par partenaires pour CHF 23'000.-
- Fête multiculturelle pour CHF 7'500.-
- projet lutte contre les discriminations (contrepartie du SLR et BCI) CHF 15'000.-

760.3655.04 : Fondation Le Relais : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 51'600.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

3.19 Service de la culture, 810 à 842, avec Mme Melchior

NB : les 82022, 82032, 82042 et 8312, qui concernent les bâtiments des trois musées et de la bibliothèque-médiathèque, dépendent du service des bâtiments.

En introduction Madame Melchior précise que de manière générale, il y a des augmentations des comptes salaires (3011). Le traitement des salaires des auxiliaires a baissé. Il n'y aura pas d'engagement d'auxiliaire en 2023 sauf pour le projet festival PictoBello.

Le Service de la culture doit renouveler les directions de deux des musées communaux, à la suite du départ à la retraite en 2022 de la Directrice du Musée historique et en 2023 du Directeur du Musée suisse de l'appareil photographique. Il s'agira d'accompagner la transition au sein de ces deux institutions et de consolider leur fonctionnement en titularisant le poste de conservatrice adjointe actuellement partagé en auxiliaariat entre les deux musées depuis trois ans.

Madame Melchior explique que le Service de la Culture a estimé important de renforcer le budget de fonctionnement de la Fondation Vevey ville d'images, afin de lui permettre d'assurer la gestion et la programmation des expositions de l'Appartement, espace privilégié de visibilité du label « Vevey, ville d'images » à l'année.

Une nouvelle ligne au budget 2023 pour pérenniser le soutien à l'AVLAC, association à but non lucratif créée en 2019 afin d'aider les artistes et autres corps de métiers de la culture travaillant à Vevey pour avoir un logement sur une courte durée.

Concernant le Théâtre des trois quarts, il est précisé que l'augmentation de la subvention est étroitement liée avec le fait d'avoir obtenu un contrat de bail sur 10 ans.

Un commissaire souhaiterait avoir l'opinion du Service sur l'effet de levier lors d'évènement du type Festival Image ?

Selon Madame Roten, l'effet de levier fonctionne. Notamment pour l'Appartement du Festival Image, le Canton c'est adapté en fonction de notre participation. Cela vaut également pour d'autres acteurs culturels.

Concernant PictoBello : il est précisé que beaucoup d'artistes sont Suisse et locaux. Il y a aussi des têtes d'affiches internationales. Un commissaire aimerait savoir quel est l'écho du public ? Il y a toujours un engouement pour cette manifestation et le public répond présent. Ce n'est pas la même ambition que Festival Image. C'est un complément avec Festival

Image. Le Service souhaiterait développer cet évènement. Cela contribue au label Vevey ville d'image.

Un commissaire s'interroge sur la subvention pour Cinérive, qu'en est-il ?

Le Cinéma est un cas spécifique pour les questions de subventions. Le Cinéma est en premier lieu subventionné par la Confédération puis par le Canton et éventuellement les Communes. Aujourd'hui la Ville participe à ce subventionnement en faisant de la promotion cinématographique et avec différents festivals. Le Cinéma est un lieu économique qui ne peut pas être réellement subventionné par la Culture. Cela devrait plutôt revenir au Service de l'économie. La dernière subvention était simplement « un one shot » pour un projet de transformation de ses activités à des fins culturelles.

Le Cinéma est une société inscrite au Registre du commerce. La subvention de société n'est pas la même chose que la subvention d'association notamment en termes de transparence. On est à cheval entre le monde de la Culture et l'économie. On ne peut subventionner que des activités à but non lucratif.

Madame Roten précise qu'elle a négocié avec le Canton pour le cabinet cantonal des estampes. Le Service a obtenu un montant supplémentaire de CHF 30'000.-.

810.3185 : Prestations de tiers : le Service de la culture a développé ces dernières années une stratégie de communication globale pour laquelle des frais ont déjà été investis chaque année de 2019 à 2022, dans le but de répondre aux mesures n° 8, 9 et 14, de la « Politique culturelle de la Ville de Vevey : Stratégie 2019-2026 », à savoir :

- « *Déployer une communication ambitieuse, développer de nouveaux supports et assurer un rôle de relais promotionnel professionnalisé de l'ensemble du tissu culturel.* » (Mesure n° 8) ;
- « *Actualiser l'Agenda Riviera en développant une version digitale et dynamique, centrée sur les publics et en lien direct avec les réseaux sociaux.* » (Mesure n° 9) ;
- « *Stimuler l'utilisation du label "Vevey, Ville d'images" pour la communication des différents acteurs culturels.* » (Mesure n°14).

Le montant prévu pour la communication sur cette ligne sert à assurer la pérennité des outils de communication mis en place et à permettre la finalisation de la digitalisation de l'Agenda Riviera.

La COFI a refusé un amendement visant à la diminution de ce compte de CHF 15'000.- par 6 voix contraires, 5 favorables et 2 abstentions.

810.3161.01 : Loyer Espace Images Vevey : cette ligne est liée à la convention tripartite entre le Festival Image et le Canton de Vaud. A partir de l'année prochaine, ce montant sera comptabilisé différemment. La Fondation Image paye ses loyers et la Ville rembourse ces montants. Il s'agit donc d'une forme de subvention qui est soumise aux frais effectivement dépensés.

814.3652.10 : Développement de projets de politique culturelle : cette ligne a été ajoutée au budget en 2018 à la suite de la baisse du montant par habitant alloué au Fonds culturel Riviera (FCR). En 2018, ce montant est passé à CHF 46.50.- (au lieu de CHF 48.-), car les communes se sont engagées à réallouer la différence de CHF 1,50.- par habitant dans leur propre budget culturel respectif pour développer des projets relevant de la politique culturelle. Ce montant, compensé par une baisse à l'époque sur la ligne du FCR, revient donc à la culture, selon l'accord passé entre toutes les communes membres. Cette ligne, tout comme celle dédiée aux prestations de tiers (814.3185) permet au Service d'assurer ses missions d'accompagnement et de mise en œuvre de la politique culturelle.

La COFI a accepté un amendement visant la réduction de ce compte de CHF 25'000.- pour le ramené à CHF 15'000.- par 6 voix favorables, 6 contraires et 1 abstention.

814.3653 : Aides et subventions à des manifestations culturelles : un commissaire se demande pourquoi cette ligne ne baisse-t-elle pas alors que des nouvelles lignes ont été créés pour des acteurs qui étaient auparavant subventionné grâce à ce compte à hauteur de CHF 15'000.- ?

Le Service de la culture apporte du soutien aux multiples projets culturels qui sont développés ponctuellement dans la ville par des personnes professionnelles ou semi-professionnelles. Au vu des montants disponibles et du grand nombre de demandes, les soutiens communaux ne sont jamais décisifs pour la réalisation d'un projet. Toutefois, ils sont essentiels pour donner de la crédibilité et de la légitimité aux projets, ce qui permet de déclencher d'autres contributions (effet de levier). Le service s'applique à suivre les critères et veille à ce que la procédure de gestion des demandes soit conforme aux usages du secteur (accusé de réception systématique, fiche récapitulative, numéro de saisie, analyse du dossier, archivage, etc.) et soit ainsi reconnue par les autorités cantonales et fédérales.

A titre d'exemple, en 2021, le service a reçu 104 demandes pour un montant total de CHF 434'258.- auxquels il a fallu répondre avec l'enveloppe destinée aux soutiens ponctuels, soit CHF 260'000.- répartis sur cinq lignes budgétaires dont la ligne « 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles ». Sur l'ensemble des lignes allouées aux subventions, le service a pu soutenir 73 projets, pour un montant total de CHF 259'840.-, ce qui représente seulement 70% des projets et un peu moins de 60% de la somme totale sollicitée qui parvient actuellement à être couverte.

La COFI a refusé deux amendements contradictoires pour ce compte. Le premier visait à une diminution de cette ligne de CHF 20'000.- (6 oui, 7 non) alors que le deuxième demandait une augmentation de cette ligne de 20'000.- (4 oui, 6 non, 3 abstentions).

814.3653.41 : Fondation Vevey Ville d'Images : une demande de subvention supplémentaire à hauteur de CHF 150'000.- pour l'espace exposition Images à la gare de Vevey a été faite par la Fondation. La Ville a décidé d'augmenter la subvention de CHF 90'000.-. Un amendement a été accepté par la COFI visant à diminuer ce compte de CHF 90'000.- par 7 voix favorables, 4 contraires et 2 abstentions.

814.3653.43 : Dansomètre : le Service de la culture a l'intention de développer en 2023 les activités du Dansomètre, son lieu dédié à la création chorégraphique professionnelle, géré par la compagnie Prototype Status sous la direction de Jasmine Morand. Grâce à l'obtention l'année dernière par la compagnie d'un soutien de CHF 150'000 du Canton dans le cadre des projets de transformation Covid, d'un investissement de CHF 100'000 de travaux de réaffectation et mise aux normes du lieu par la Ville de Vevey et d'un soutien de CHF 10'000.- du service de la culture via l'enveloppe de soutien COVID, le Dansomètre permettra dès fin 2022 un véritable accueil du public. En ce sens, la compagnie Prototype Status en charge de la gestion et de la programmation du lieu travaillera à la mise en place de rendez-vous réguliers aux formats novateurs pour favoriser la rencontre et l'échange entre les artistes et les publics. Dans le but de rentabiliser les investissements cantonaux et communaux déjà consentis dans ce projet, le Service de la culture a prévu au budget 2023, un financement supplémentaire de CHF 10'000 pour les nouvelles activités publiques du Dansomètre qui sera imputé pour cette première année sur le compte 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles.

La COFI a refusé un amendement visant à l'augmentation de cette ligne de CHF 10'000.- par 9 voix contraires, 2 favorables et 2 abstentions.

814.3653.72-73-74 : Subvention Editions de l'Aire, Subvention Editions Hélice Hélas et Subvention Association veveysanne pour le logement des acteurs culturels : un commissaire se demande pourquoi avoir ajouté ces nouvelles lignes au budget vu la situation économique ? Pour deux subventions, il s'agit de convention nouvellement pérennisée. Concernant AVLAC, il s'agit de répondre à un problème relevé déjà dans les états généraux de la Culture. Pour rappel, les comptes en question concernent :

- Editions Helice Hélas : nouvelle convention tripartite entre les Editions Hélice Hélas et le Canton, pendant 3 ans, qui a été annoncé au Conseil et qui est désormais indiqué dans une ligne ;
- Editions de l'Aire : même explication que Helice Hélas ;
- Association AVLAC : soutient aux acteurs culturels lors de spectacles, événements pour aider palier à la problématique des logements (à court terme).

814.3653.74 : Subvention Association veveysanne pour le logement des acteurs culturels : la COFI a déposé un amendement, soutenu par la Municipalité, afin d'augmenter de CHF 15'000.- cette ligne pour répondre complètement aux besoins de subventionnement demandés par l'association. Cet amendement a été accepté par 5 voix pour, 5 contraires et 3 abstentions.

8202 Musée Jenisch

82021.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : il est précisé que l'augmentation de cette ligne est en partie compensée par des revenus supplémentaires liés au fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann. L'augmentation est souhaitée pour la valorisation et la recherche concernant les œuvres sur papier. L'année prochaine il est notamment prévu une recherche sur les estampes japonaises et chinoises de la collection du musée. L'inventaire doit être fait d'où la nécessité d'engager un/e collaborateur/riche scientifique qui a les compétences pour cette tâche. De même, concernant une collection d'un fonds italien ancien. L'engagement d'une collaboratrice scientifique sera poursuivi en 2023 qui va travailler sur l'inventaire de cette collection et à une publication sur l'exposition. Ce poste est également en partie compensé par le fonds AMZT. Chaque année des collaborateurs scientifiques sont engagés pour les inventaires des acquisitions qui entrent dans la collection du musée. Par exemple, en 2022, plus de 500 œuvres nouvelles ont dû être inventoriées. Ce budget permet d'accueillir deux stagiaires, une pendant 6 mois en médiation et une pendant 6 mois à la communication.

82021.3119 : Achats pour les collections : il n'y aura pas d'acquisition en 2023.

82021.3170.01 : Expositions : les frais pour les expositions ont été diminuées de CHF 70'000.-. Madame Chaix a déjà débuté sa recherche de fonds pour palier à cette diminution.

La COFI a refusé un amendement pour l'augmentation de cette ligne de CHF 20'000.- par 7 voix contraires, 3 favorables et 3 abstentions.

82021.3182.01 : Frais de gestion du site internet du musée : le logiciel servant à l'inventaire des œuvres doit être mis à jour. A la suite de cette mise à jour, le musée pourra plus facilement mettre en ligne un certain nombre d'œuvres. Une aide de l'OFC avait été touchée par le Service pour procéder à cette mise en ligne. Cela sera une réelle priorité pour 2023. L'ensemble de ce projet est réparti dans différents comptes. On retrouve ainsi cette problématique au Cabinet des estampes aux comptes 8205.3182.01 et 8202.3111.

82021.4392, 82031.4392, 82041.4392, 8205.4392 : Finances d'entrées pour l'ensemble des musées : Dans le cadre des discussions sur les possibilités de faciliter l'accès aux musées communaux par l'introduction de la gratuité, une étude est menée, non pas pour une gratuité générale et donc la suppression totale des recettes, mais pour le prix d'entrée libre, visant

à ce que chacun-e se sente libre de participer à la hauteur de ses possibilités. Une réflexion est en cours sur les avantages et impacts financiers de ce principe qui a déjà fait ses preuves dans de nombreuses institutions culturelles en Suisse et à l'étranger. Un premier rapport a été rédigé. Un système fondé sur le principe du prix libre, avec une échelle de prix conseillés, permettrait à l'avenir d'améliorer l'accessibilité à la culture, de promouvoir la participation culturelle et de favoriser la diversification des publics de manière plus durable que la gratuité, tout en garantissant une entrée de recettes permettant de financer les ressources et outils de communication nécessaire à sa mise en place et sa promotion.

La COFI a refusé un amendement sur l'ensemble de ces comptes visant à réduire à 0 les revenus liés à l'entrée des musées veveysans, soit une réduction des revenus pour un montant total de CHF 47'000.-. La COFI a refusé cet amendement général par 8 voix contraires, 1 favorables et 4 abstentions.

8203 Musée Suisse de l'appareil de la photographie

Monsieur Debraine va prendre sa retraite. Une annonce a été publiée avec un cahier des charges qui prévoit notamment la recherche de fonds. L'horizon temporel de ce changement de direction est prévu pour avril 2023.

Il est expliqué que le musée reçoit une forme de partenariat sous la forme d'échanges de prestation en nature. Il n'y a pas de rentrée d'argent, il s'agit simplement de prestation et contreprestation mis en place avec des tiers qui permettent de gagner en visibilité notamment.

Le Directeur indique être très content de la fréquentation post-COVID. C'est plus irrégulier et plus volatile qu'avant. Les gens ont un appétit de culture et répondent présent.

Un commissaire se demande où en est la réflexion sur la gratuité des musées ? Madame Roten explique que la réflexion est en cours et le Service semble pencher plutôt pour la mise en place d'un prix libre. Il s'agit d'une forme d'engagement. Il y a plusieurs philosophies de prix libre (prix libre complètement libre ou prix libre échelonné notamment). Différents tests sont en cours notamment au Théâtre de Vidy ou à Genève. Cela permettrait de garder quand même des entrées pour les musées afin de stabiliser les budgets de fonctionnement des différentes institutions culturelles.

8204 Musée historique

Madame Roten présente Madame Fanny Abbott directrice ad intérim du musée historique.

82041.3182.01 : Frais de gestion site internet du musée : frais augmentés de CHF 500.- au vu des expositions et diverses manifestations réalisées par le musée qui demandent ainsi plus de travail de communication sur le site internet. Il faut préciser que les modifications sur le site internet ne peuvent être effectuées par le Service.

82041.4362.01 : Participation de la Confrérie des Vignerons : il s'agit de la participation de la Confrérie des Vignerons pour les frais liés au ménage et l'accueil.

Il est rappelé que selon la convention qui a été signée avec la Confrérie des Vignerons, la Ville ne paye que la moitié du loyer. L'autre partie du loyer est portée en réduction de la dette que la Confrérie doit à la Ville.

82041.4392 : Finances d'entrées : le montant a été revu à la baisse. Il s'agit de l'adapté à la réalité et au fait que désormais un weekend par mois l'entrée est gratuite.

8311 : Bibliothèque-médiathèque municipale

8311.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : cette augmentation est compensée en partie par la fondation Brentano (cf. 311.4362.01). Il s'agit d'un stage de 12 mois. La personne est engagée comme stagiaire pour les 6 premiers mois puis de le rémunérer en tant qu'auxiliaire pour les 6 mois restant.

8311.3102 : Achats de livres et de disques : un commissaire se demande s'il n'y a pas de renchérissement des prix ? Monsieur Buchs précise que les prix ont augmentés. Dans la mesure où il a été demandé des augmentations sur d'autres lignes, la bibliothèque n'a pas souhaité adapter ce chiffre.

8311.4392 : Finances d'inscription et recettes diverses : les finances d'inscription sont supprimées. Ce montant correspond aux frais pour les réservations et pour les amendes.

3.20 Sport, 951, avec Mme Willommet

951.3145 : Entretien parcs et zones de loisirs : un commissaire se demande pourquoi des augmentations de CHF 350'000.- uniquement pour les terrains de football ? Il y a des augmentations constantes liées à l'entretien de Copet 1. En particulier, un montant de CHF 48'500.- en complément de l'entretien annuel. Une réflexion est en cours pour restructurer ce terrain (en synthétique). Cela amènerait des économies importantes dans l'entretien et permettrait de plus une augmentation de l'utilisation du terrain. L'entretien du terrain de Copet 3 est également compris dans cette ligne. Il y a la réparation du grillage de Crédeiles prévu dans ce chiffre.

951.3161 : Location installations sportives hors Vevey : l'augmentation de ce poste est justifiée par une imputation interne pour la contribution au loyer du club de Takwendo Riviera qui sont au Verger 10.

951.3312.01 : Amortissement d'un skatepark et d'un espace de skate urbain : un commissaire se demande pourquoi amortir le skatepark alors qu'il n'a pas été réalisé ? Selon les règles comptables et MCH2, la mise en exploitation de l'objet fait débiter l'amortissement.

951.3653.07 : Couverture déficit des remontées mécaniques des Pléiades : la différence entre les comptes 2021 et le budget 2023 est lié au fait qu'une facture n'a pas pu être imputée aux comptes 2021 puisqu'elle est arrivée tardivement. Celle-ci a été réglée en 2022.

951.3653.10 : Subvention à l'Association Vevey sur Glace : un commissaire se demande pourquoi la subvention augmente ?

Il y a deux éléments de réponse : d'une part une demande d'augmentation de l'association pour passer la subvention à 60'000.- au vu du succès de celle-ci. Deuxième élément, le Service s'est rendu compte que la subvention de la Ville permettait de payer l'année précédente au lieu de payer l'année en cours. Il s'agit d'un correctif afin que la subvention pour 2023 finance la saison 23-24.

Il est également précisé que les charges d'électricité sont payées intégralement par l'association. Toute l'exploitation est assurée par la fondation. Il est également indiqué que la fondation recherche des solutions quant à la problématique énergétique.

Un commissaire se demande s'il faut réellement prévoir une subvention pour une activité qui risque de faire face, en 2023, aux mêmes problématiques qui ont fait renoncer l'association à son activité cette année.

Madame Willommet précise que les discussions sont prévues et auront lieu suffisamment tôt

pour pouvoir établir une stratégie pour cette activité l'année prochaine.

3.21 Jeunesse, 9521 à 9522, avec Mme Willommet

Le Bureau de l'Animation-jeunesse a un besoin d'espace adapté et polyvalent pour exercer au mieux sa mission. Il déménagera en fin d'année 2022 à la rue du Conseil 6 et des achats de mobilier et de matériel sont donc prévus en 2023 afin de pouvoir aménager l'espace.

9522.3011 : Traitement du personnel : un des postes d'animation jeunesse est resté avec Ginko dans le budget 2022. Cette situation a été rectifiée en 2023 d'où l'augmentation.

3.22 Ginkgo, 9523 avec Mme Kämpf

9523.3012 : Salaires du personnel auxiliaire : la Municipalité a proposé un amendement technique sur ce compte avec une diminution de CHF 73'000.-. La COFI a accepté cet amendement à l'unanimité.

4 Vote final

Au vote final, la commission des finances refuse le préavis 29/2022 : Budget communal pour l'année 2023, par quatre oui, sept non et deux abstentions.

5 Conclusion

En conclusion, Monsieur le Président, chères et chers collègues, c'est par quatre oui, sept non et deux abstentions que la commission des finances vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 29/2022, du 24 octobre 2022, concernant le budget communal pour l'année 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de refuser le budget de fonctionnement pour l'année 2023, tel qu'amendé par la commission, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 165'676'100.00
Revenus	CHF 158'194'800.00
Excédent de charges	CHF 7'481'300.00
Autofinancement	CHF -166'100.00

Vevey, le 27 novembre 2022

Pour la commission des finances :

Martino Rizzello

Annexe :

Tableau des amendements tel que défini par la commission des finances

Conseil communal de Vevey - COFI
Amendements au budget 2023

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
		122-125	Accueil et population									
		122.3170.01	Manifestation du 1er août	31'700.00		10'000.00		41'700.00		COFI		oui
		130-132	Secrétariat municipal									
		130.3658.13	Subventions à des manifestations organisées par des tiers	9'600.00		-4'600.00		5'000.00		COFI		non
		130.3659	Subventions, dons, frais divers	32'000.00		-12'000.00		20'000.00		COFI		non
		130.3659.01	Aide humanitaire et en cas de catastrophe	35'000.00		-10'000.00		25'000.00		COFI		non
		130.3659.02	Aide aux pays en voie de développement	90'000.00		-15'000.00		75'000.00		COFI		non
		132.3514.01	Participation aux frais du Centre de collecte des sous-produits animaux (selon budget du SIGE)	130'000.00		-59'100.00		70'900.00		COFI Tech	A	oui
		140-145	Relations humaines									
		140.3185	Honoraires et frais d'expertises	10'000.00		-5'000.00		5'000.00		COFI		non
		141.3011.01	Couverture globale de l'indexation	1'400'000.00		-466'700.00		933'300.00		COFI		oui
		141.3099.02	Charges diverses de personnel	89'300.00		-20'000.00		69'300.00		COFI		non
		251-293	Bâtiments, gérance et énergie - Gérance									
		253.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	278'000.00		-135'000.00		143'000.00	0.00	COFI Mun		oui
		254.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	133'000.00		60'000.00		193'000.00		COFI		oui
		254.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	133'000.00		-40'000.00		93'000.00		COFI Mun		oui
		256.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	25'000.00		-25'000.00		0.00		COFI Mun		oui
		257.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	171'000.00		-55'000.00		116'000.00		COFI Mun		oui
		275.3011	Traitements du personnel			- 1 EPT				COFI		non
		269.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	100'000.00		-40'000.00		60'000.00		COFI Mun		oui
		270.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	150'000.00		-125'000.00		25'000.00		COFI Mun		oui
		290.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	121'000.00		-50'000.00		71'000.00		COFI Mun		oui
		2961-2962	Economie, tourisme et vignes - Vignobles et caves									
		2961.4231	Loyers logements des vigneron		45'000.00		30'600.00	75'600.00		COFI		non
		351	Urbanisme et mobilité									
		351.3011	Traitements du personnel			- 0.8 EPT				COFI		non
		351.3011	Traitements du personnel			- 1.9 EPT				COFI		non
		351.3526	Contrôles des citernes et des sources de pollution par le SIGE	68'400.00		-3'700.00		64'700.00		COFI Tech	A	oui
		351.3526.01	Participation AgloRivelac	59'200.00		26'000.00		85'200.00		COFI Tech		oui
		400-470	Travaux publics, espaces verts et entretien									
		411.3526	Enlèvements et évacuation des débris flottants par le SIGE	40'000.00		10'900.00		50'900.00		COFI Tech	A	oui
		420.3526	Enlèvements et évacuation des déchets spéciaux par le SIGE	30'000.00		2'400.00		32'400.00		COFI Tech	A	oui
		501-522	Famille, éducation et sports									
		501.3011	Traitements du personnel			- 0.8 EPT		0.00		COFI		non

**Conseil communal de Vevey - COFI
Amendements au budget 2023**

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
		526-527	Bâtiments, gérance et énergie									
		526.3141.31	Travaux d'entretien spéciaux	919'000.00		-100'000.00		819'000.00		COFI Mun		oui
		527.4362	Remboursement de frais		264'500.00		-28'700.00		235'800.00	COFI Tech		oui
		700-760	Cohésion sociale									
		760.3655.05	Fondation Le Relais	51'600.00		-51'600.00		0.00		COFI Tech		oui
		810-815	Culture									
		810.3185	Prestations de tiers	33'000.00		-15'000.00		18'000.00		COFI		non
		814.3652.10	Développement de projets de politique culturelle	40'000.00		-25'000.00		15'000.00		COFI		oui
		814.3653	Aides et subventions à des manifestations culturelles	130'000.00		-20'000.00		110'000.00		COFI		non
		814.3653	Aides et subventions à des manifestations culturelles	130'000.00		20'000.00		150'000.00		COFI		non
		814.3653.41	Fondation Vevey Ville d'Images	505'000.00		-90'000.00		415'000.00		COFI		oui
		814.3653.41	Fondation Vevey Ville d'Images	505'000.00		10'000.00		515'000.00		COFI		non
		814.3653.43	Dansomètre	4'500.00		10'000.00		14'500.00		COFI		non
		814.3653.74	Subvention Association veveysanne pour le logement des acteurs culturels (AVLAC)	5'000.00		15'000.00		20'000.00		COFI		oui
		82021	Culture - MJ									
		82021.3170.01	Expositions	130'000.00		20'000.00		150'000.00		COFI		non
		82021.4392	6'144.78 7'700.00 25'200.00		15'000.00		-15'000.00		0.00	COFI		non
		82031	Culture - MSAP									
		82031.4392	Finances d'entrées		25'000.00		-25'000.00		0.00	COFI		non
		82041	Culture - MH									
		82041.4392	Finances d'entrées		3'000.00		-3'000.00		0.00	COFI		non
		8205	Culture - CdE									
		8205.4392	Finances d'entrées		4'000.00		-4'000.00		0.00	COFI		non
		9523	Cohésion sociale									
		9523.3012	Salaires du personnel auxiliaire	161'400.00		-73'000.00		88'400.00		COFI Tech		oui
		Total				-1'256'400.00	-45'100.00					

* "COFI" = Commission des finances, "COFI Tech" = demandé par les services, "COFI Mun" = proposé par la Municipalité.